

80^e anniversaire de la Sécurité sociale

Rencontre du 13 octobre 2025



Actes de la
Rencontre organisée par le
Comité régional d'histoire de la
Sécurité sociale
Occitanie-Pyrénées-Méditerranée
à l'occasion du
80^e anniversaire de la
Sécurité sociale

Amphithéâtre de la Caisse primaire
d'assurance-maladie de la Haute-Garonne

Toulouse, 13 octobre 2025

Rencontre
80^e anniversaire de la
Sécurité sociale
13 octobre 2025

Organisateur :

Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale
Occitanie-Pyrénées-Méditerranée

en partenariat avec

La Carsat Midi-Pyrénées

La CPAM de la Haute-Garonne

L'Université Toulouse Capitole.

Lieu : amphithéâtre de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
de la Haute-Garonne,
12, place Saint-Étienne, Toulouse

Sommaire

Michel Lages Éditorial.....	6
Philippe Delvit Anniversaires.....	9

Propos introductifs

Michel Lages	14
Marie-Line Brugidou	17
Carole Barbaste.....	20
Marie-France Laroque.....	24

Des origines...

Mathieu Peter.....	32
Vincent Viet.....	34
Aux origines culturelles du système français de protections	
La mise en place du régime andorran de Sécurité sociale.....	47
Table ronde animée par Michel Lages	
Antoni Ubach	
Jordi Aleix	
Jordi Marquet	
Jacint Risco	
Albert Anouilh	62
Pierre Laroque et l'utopie du droit social	

...aux évolutions

François Hiebel.....	70
Informatique et métiers à la Sécurité sociale	
Jean Dokhelar	76
Intelligence Artificielle et nouvelles technologies à la Sécurité sociale	

Clôture

Isabelle Sancerni	
Conclusion.....	82
Questions de l'assistance.....	87
Actualités anciennes et récentes.....	91
Liste des ouvrages présentés	98

Michel Lages

Éditorial

En 2025, pour la troisième fois après 2005 et 2015, le Comité Régional d'Histoire de la Sécurité Sociale Occitanie-Pyrénées-Méditerranée (CRHSS-OPM) s'est mobilisé pour célébrer l'anniversaire de la Sécurité sociale. Créé en 2000 en Midi-Pyrénées et étendu à l'ensemble de la région Occitanie en octobre 2022, le Comité poursuit depuis plus de vingt ans la mission de documenter et de transmettre l'histoire des organismes de Sécurité sociale de notre région – régime général, agricole, des indépendants et régime minier – en s'appuyant sur les travaux de ses membres et sur les recherches confiées à des chercheurs des universités de Toulouse et Montpellier. Cette dynamique bénéficie du soutien constant de la Carsat Midi-Pyrénées, que je remercie chaleureusement.

La rencontre du 13 octobre 2025, organisée en partenariat avec la Carsat Midi-Pyrénées, la CPAM de la Haute-Garonne et l'Université Toulouse-Capitole, a réuni près d'une centaine de participants dans l'amphithéâtre de la CPAM. Présidents et directeurs d'organismes, anciens responsables, enseignants-chercheurs, étudiants, acteurs institutionnels et membres du Comité régional ou national d'histoire ont partagé un moment rare : celui d'un dialogue intergénérationnel et interprofessionnel autour de l'histoire, des pratiques et des perspectives de la Sécurité sociale.

Les thèmes retenus – l'histoire de la protection sociale, l'évolution de l'informatique à la Sécurité sociale, et un détour par les Vallées d'Andorre des années 1970 – avaient un objectif clair : **retrouver nos racines pour mieux éclairer l'avenir.**

Comme en 2015, Mathieu Peter a assuré l'animation de la journée, soulignant la diversité des intervenants et la richesse des regards croisés. Des actualités régionales et une vidéo institutionnelle sont venues illustrer les échanges.

En ouvrant la rencontre, j'ai rappelé le préambule de l'ordonnance du 4 octobre 1945, qui assignait à la Sécurité sociale la mission de « *débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain* ». Cette ambition fondatrice a résonné tout au long des interventions.

Marie-Line Brugidou, présidente du Conseil de la CPAM de la Haute-Garonne, a rappelé combien la Sécurité sociale fut un pari audacieux : celui de faire de la santé et de la protection sociale non un privilège, mais un droit.

Carole Barbaste, présidente du Conseil d'Administration de la Carsat Midi-Pyrénées, a réaffirmé les missions de l'organisme : « *Accompagner, conseiller et protéger les salariés, les retraités et les entreprises de notre territoire.* »

Les contributions historiques ont ensuite ouvert des perspectives stimulantes.

Marie-France Laroque, secrétaire générale du Comité d'histoire de la Sécurité sociale, a souligné que la Sécurité sociale n'est pas née *ex nihilo* en 1945 : elle s'inscrit dans une longue histoire et a su accompagner les transformations profondes de notre société, même si une pédagogie renouvelée demeure nécessaire.

Vincent Viet, s'appuyant sur un numéro spécial de la *Revue française des Affaires sociales* qu'il a codirigé, a rappelé que la prépondérance actuelle de la Sécurité sociale ne doit pas occulter la diversité des protections qui ont façonné notre système social.

Albert Anouilh a présenté un Pierre Laroque enraciné dans les utopies sociales du XIX^e siècle : un penseur visionnaire d'une démocratie sociale qui ne s'est jamais pleinement réalisée.

La table ronde consacrée à la création de la Sécurité sociale en

Andorre fut l'un des moments les plus marquants de la journée. Les acteurs andorrans ont témoigné de la construction *ex nihilo* d'un système original, conçu avec l'appui d'un IGAS et informatisé dès 1968 grâce à l'expertise de l'Urssaf de la Haute-Garonne. L'évolution institutionnelle du « Principat » a conduit à interroger les transformations de son modèle de protection sociale.

Deux dirigeants d'organismes ont ensuite apporté un éclairage contemporain.

François Hiebel a illustré l'évolution des métiers de la Sécurité sociale à travers des objets et des ambiances professionnelles aujourd'hui disparus, révélant un patrimoine immatériel encore peu étudié.

Jean Dokhelar, intervenant sur l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies, a rappelé que si un « chatbot » peut répondre à une question, il ne peut pas écouter une détresse : l'innovation doit rester au service des valeurs humaines de la Sécurité sociale.

En conclusion, Isabelle Sancerni, présidente de la CNAF et de l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, a souligné que la Sécurité sociale porte en elle des progrès sociaux remarquables et qu'elle continue d'accompagner les mutations de notre société. Elle a rappelé avec force que notre système est « *précieux, fragile aussi* ».

Au nom du Comité régional d'histoire, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants, des membres du Comité, des personnels de soutien ainsi que des participants qui ont rendu possible cette rencontre.

Ces actes témoignent de la vitalité d'une histoire collective qui continue de s'écrire. Ils rappellent que la Sécurité sociale n'est pas seulement un dispositif administratif : c'est un projet de société, un héritage vivant, une promesse renouvelée comme en témoignent le reportage télévisé de 1965 sur l'informatisation de l'Urssaf et les perspectives suscitées par l'IA en 2025.

Philippe Delvit

Professeur émérite des Universités

Anniversaires...

2025.

La Sécurité sociale a quatre-vingts ans...

Les événements marquants, cela se fête. Car 1945 est un événement marquant à tant d'égards.

En Europe, la fin d'une guerre qui a ravagé le Continent.

En France, la paix tant attendue, dans un paysage dévasté, villes en ruine, population largement hantée par la hantise de la faim.

À la tête du pays, Charles de Gaulle et les hommes qui l'entourent doivent pallier les urgences, pour une population recrue de fatigue, de privations, autant qu'assoiffée d'espérance, dans un climat de grande pénurie, malgré et avec l'enthousiasme de la Libération.

La Sécurité sociale est l'une des réponses aux angoisses du lendemain et aux espoirs du surlendemain.

Angoisses devant la maladie, qui a prélevé un lourd tribut pendant les années de guerre. Interrogations devant une vieillesse alors trop souvent entourée d'un crépuscule glacé.

Questions sur le devenir des enfants, si essentiel dans un pays anémié.

À tout cela veulent répondre en priorité les ordonnances sur la Sécurité sociale d'octobre 1945.

Qui les a portées ?

Le directeur général de la Sécurité sociale (1945-1951), Pierre Laroque (1907-1997) ? Ou le ministre communiste du Travail et de la Sécurité sociale (1945-1947), Ambroise Croizat (1901-1951) ?

Hier, aujourd'hui, le débat n'est pas tranché. Verdeur, actualité et alacrité de cette interrogation : signe que la Sécurité sociale est installée dans notre paysage, et que les questions qu'elle pose sont au cœur de la société.

Alors fêtons la Sécurité sociale.

Les commémorations sont non seulement une pièce du puzzle de la Mémoire, de notre Mémoire, mais aussi l'occasion de dresser le panorama des espoirs comblés et des espérances déçues.

La Sécu est fêtée largement pour ses vingt ans, dans la période d'optimisme des Trente glorieuses (1965). Elle passe aux Actualités, comme l'on dit à l'époque. C'est-à-dire à la Télévision, « l'étrange lucarne » : la Première chaîne (la seule à l'origine) n'est reçue dans toute la France que depuis 1961, et les déclinaisons régionales comme ORTF Toulouse Pyrénées sont toutes récentes ...

En 1975, changement de programme pour les trente ans de la Sécu : l'économie est en train d'abandonner l'optimisme, les Trente glorieuses sont derrière nous. Mais personne ou presque n'en a conscience à l'époque. Pour la première fois, la Sécu est en déficit, 4,5 milliards de Francs d'alors. Mais la vie est-elle vraiment une valeur comptable ? Attention : la santé est inestimable, mais elle a évidemment un coût.

En 1985, la Sécu a quarante ans. Le président de la République, François Mitterrand, dit le 4 octobre 1985 au Palais des Congrès et pour le 40^e anniversaire de la Sécurité sociale : « Il est un rôle auquel je tiens. C'est celui-là : demeurer le gardien de la solidarité nationale, de cette forme de justice... qui fait de chaque citoyen un assuré, non pas un assisté ».

En 1995, la parole est celle de Jacques Chirac, sur le thème des « Principes fondateurs de la Sécurité sociale », discours tenu

le 4 octobre 1995. On est au moment des projets portés par le Premier ministre Alain Juppé, hauts risques politiques en approche, en particulier sur les retraites. Chirac dit alors : « Si la Sécurité sociale est en débat, c'est que tous nous voulons la faire plus forte et plus vivante... ».

Dix ans plus tard, en 2005, la Sécu a soixante ans. Simone Veil la célèbre le 3 octobre 2005 : « Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : *Ne perdez pas le sens de la Sécurité sociale !* ».

En 2015, le Comité régional d'Histoire de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées a voulu organiser le 70^e Anniversaire de la Sécurité sociale à la Cinémathèque de Toulouse : on y a vu des images de la Sécu des années d'avant, et le témoignage des jeunes générations engagées autour de la Sécurité sociale. Une belle journée.

Nous voilà en 2025.

À Toulouse, à la CPAM, le Comité régional d'Histoire a pris date le 13 octobre 2025 afin de célébrer la Sécurité sociale et ses 80 Ans.

Au menu, une demi-journée bien stimulante. Parmi les thèmes très riches abordés devant un public aussi militant qu'attentif et réactif, celui des origines de la Sécurité sociale, absolument étrangères à la création spontanée. D'ailleurs, parmi les ouvrages qui forment les fonds de la Bibliothèque universitaire de Toulouse-Arsenal, celui d'Étienne Antonelli (1879-1971), précurseur un peu oublié de la Protection sociale, *Trente-trois ans de la Sécurité sociale*, paru en 1962 pour sa première édition. Le titre indique au lecteur que la « Sécu » ne date pas seulement de 1945. Mais qu'elle plonge ses racines plus profondément, et en particulier dans les dispositions sur les assurances sociales mises sur pied en 1928-1930. Étienne Antonelli était en son époque l'une des chevilles ouvrières du mouvement porteur de ces textes. Pierre Laroque a préfacé son ouvrage, hommage marquant et significatif. Le Comité régional d'Histoire a souhaité que justement un choix de livres, brochures, dédié à la Sécurité sociale, à ses évolutions, soit présenté aux participants

de ce 80^e anniversaire, dont les éditions originales des *Rapports Beveridge* de 1942 et 1944.

Surtout, les nouveaux territoires de la Sécurité sociale ont été explorés au cours de cette rencontre. Territoire technologique : l'informatique, l'informatisation de la Sécurité sociale, mouvement qui à Toulouse fut pionnier. Chacun connaît certes aujourd'hui le « N° Sécu », identifiant aux multiples usages, entré dans le paysage avec la mise en place progressive de la « Sécu » vers des populations à l'origine extérieures. Mais, dès les années 1960, le mouvement d'informatisation est un puissant levier de modernisation et de meilleure organisation.

De là et avec cet outil, une aide fraternelle à un territoire géographique *a priori* peu attendu : celui de l'Andorre, qui conçoit, développe avec succès sa Sécurité sociale spécifique avec le soutien informatique toulousain de l'Urssaf. Une expérience réussie et vivante.

Alors, oui, pour reprendre l'intitulé des organisateurs des célébrations de 2025 : « *La Sécurité sociale, citoyenne et solidaire depuis quatre-vingts ans* » ...

Propos introductifs



Michel Lages

*Président du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale
Occitanie-Pyrénées-Méditerranée,
Docteur en droit de l'Université de Toulouse*



Bonjour à toutes et bonjour à tous. C'est un grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui, à l'occasion du 80^e anniversaire de la Sécurité sociale, l'anniversaire d'une réalisation majeure ayant pour but, je cite le préambule de l'ordonnance du 4 octobre 1945, de « *débarasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain* ». La Sécurité sociale a succédé aux Assurances sociales de 1928 et 1930 et continue, 80 ans plus tard, à répondre aux enjeux de santé, de protection sociale et d'équilibre financier.

Le thème de cette année, « *Citoyenne et solidaire depuis 80 ans* », résonne particulièrement dans notre époque, marquée par des défis sociaux, économiques et politiques.

Cette rencontre est organisée par le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, dans l'amphithéâtre de la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie (CPAM) de la Haute-Garonne, en partenariat avec elle, ainsi que celui de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Midi-Pyrénées, et de la Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal, qui expose, grâce à Philippe Delvit et Marcel Marty, des ouvrages de protection sociale dont le célèbre rapport Beveridge de 1942.

Vous êtes près de cent participants à avoir répondu à notre invitation : membres fidèles du Comité Régional, dirigeants et anciens responsables des organismes des régimes général et agricole de Sécurité sociale, représentants des Archives départementales, d'associations (dont l'Uros), enseignants, étudiants... Merci pour votre présence et votre engagement !

Permettez-moi de vous présenter les intervenantes qui me feront suite à la tribune.

Marie-Line Brugidou, présidente du conseil de la CPAM de la Haute-Garonne, qui nous accueille aujourd'hui dans ces locaux historiques.

Carole Barbaste, présidente du Conseil d'administration de la Carsat Midi-Pyrénées,

Marie-France Laroque, secrétaire générale du Comité d'histoire de la Sécurité sociale (appelé Comité national pour le distinguer des comités régionaux). Je la remercie d'être venue spécialement de Paris pour notre rencontre.

Je tiens également à saluer Isabelle Comte, directrice de la Caisse primaire de la Haute-Garonne, ainsi que Joëlle Traniello, directrice de la Carsat, organisme support du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale.

Le Comité a été créé en 2000, avant de s'étendre au Languedoc-Roussillon, en 2022, grâce notamment à l'action conjointe que nous avons eue avec François Hiebel, directeur de l'Urssaf Languedoc-Roussillon.

Un salut particulier à Madame Isabelle Sancerni, présidente de l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale et également présidente de la Caisse nationale des allocations familiales, qui conclura notre rencontre.

J'accueille également, venus des Vallées d'Andorre, les anciens et nouveaux responsables de la Caisse Andorrane de la Sécurité Sociale, la CASS. Leur présence a entraîné une légère adaptation du programme, comme le précisera Mathieu Peter, animateur de cette rencontre. Si elle lui donne une petite dimension internationale, elle rappelle surtout les liens historiques entre les caisses toulousaines et andorrane. Quel plaisir de vous retrouver !

Enfin, je voudrais remercier les membres du Comité régional, les équipes de la CPAM et de la Carsat, qui ont œuvré avec efficacité à l'organisation de cette journée et à votre accueil.

Je vous souhaite à toutes et à tous une journée riche en échanges, réflexions et partages. Merci.

Marie-Line Brugidou

*Présidente du Conseil de la CPAM
de la Haute-Garonne*



Merci, cher président. Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et à tous. Madame la présidente de l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, Monsieur le président du Comité régional d'histoire et de la Sécurité sociale, cher Michel, Mesdames et Messieurs les dirigeants d'organismes de Sécurité sociale que je vois nombreux, Mesdames et Messieurs les conseillers et les administrateurs, chers amis.

C'est avec une émotion particulière que je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de ce colloque organisé par le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale. Nous célébrons cette année les 80 ans de la Sécurité sociale, huit décennies pendant lesquelles la France s'est dotée d'un système unique fondé sur un idéal de solidarité, de justice et de dignité. Lorsqu'en 1945, à la suite du Conseil National de la Résistance, l'élan porté par Pierre Laroque et Ambroise Croizat posait les bases d'une grande œuvre collective. Il s'agissait de tirer les leçons d'une guerre cruelle, d'ouvrir une nouvelle ère, une société qui protège chacune et chacun du berceau à la vieillesse face aux aléas de la vie. La Sécurité sociale était un pari audacieux. Celui de considérer la santé et la protection sociale non comme un privilège, j'insiste là-dessus, mais un droit. Ce pari, ils l'ont gagné. Nous en sommes les héritiers.

Depuis des décennies, notre institution a accompagné de grandes mutations sociales : la généralisation de l'Assurance maladie, la création du régime étudiant, puis la couverture maladie universelle, l'essor de la prévention de la santé publique et, plus récemment, l'intégration de la complémentaire santé solidaire ou encore la mobilisation face à la pandémie du Covid-19.

Mais cette histoire n'est pas figée. Aujourd'hui, de nouveaux défis sont devant nous : le vieillissement de la population et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, les inégalités de santé, particulièrement marquées dans nos territoires ; la transition écologique et numérique qui bouscule nos modes de vies et nos organisations. Face à ces enjeux, la Sécurité sociale doit continuer à

être à la fois un pilier de stabilité et un moteur d'adaptation. Notre réponse en tant que dirigeants, élus, administrateurs, est de maintenir vivant cet esprit d'audace et de solidarité qui a présidé à sa création. Ici, chez nous, en Occitanie, nous savons bien les réalités locales et difficultés pour l'accès aux droits. C'est pourquoi nos organismes, avec nos équipes engagées, travaillent chaque jour aux côtés des assurés, des professionnels de santé, des collectivités et des associations pour rendre concret ce droit à la protection sociale.

Mesdames et Messieurs, célébrer les 80 ans de la Sécurité sociale, ce n'est pas seulement regarder derrière, c'est nous engager ensemble à préparer les 80 prochaines années. Je ne sais pas si l'on y arrivera, mais on va les préparer. À l'heure où certains doutent ou s'interrogent sur la soutenabilité de notre modèle, nous devons affirmer avec force que la Sécurité sociale n'est pas une charge mais un investissement pour la cohésion nationale et l'avenir de notre société.

Je terminerai en rendant hommage à celles et à ceux qui, chaque jour, font vivre cette institution : les agents, les conseillers, les administrateurs, les élus, mais aussi les assurés. Car la Sécurité sociale est, au fond, l'expression d'une solidarité entre toutes et tous. Gardons en mémoire la citation de Pierre Laroque ; « *La Sécurité sociale n'est pas une œuvre de charité, c'est une œuvre de justice* ». Qu'elle continue pour les générations à venir à incarner cette justice sociale si précieuse. Je vous remercie et vous souhaite à toutes et à tous un excellent colloque pour célébrer 80 ans de notre belle Institution ! Merci.

Carole Barbaste

*Présidente du Conseil d'Administration
de la Carsat Midi-Pyrénées*



Mesdames, Messieurs, les membres du Comité d'histoire, Mesdames les administratrices, Messieurs les administrateurs, Mesdames, Messieurs, en vos grades et fonctions, chers amis.

C'est avec une grande émotion et une profonde fierté que nous nous réunissons aujourd'hui ici, à Toulouse, pour célébrer ensemble les 80 ans de la Sécurité sociale. Ce moment est bien plus qu'un anniversaire. Il est l'occasion de rendre hommage à une institution fondatrice de notre modèle social qui, depuis les ordonnances du 4 et du 19 octobre 1945, accompagne, protège et soutient les citoyens tout au long de leur vie.

Cette rencontre, organisée par le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, en partenariat avec la Carsat Midi-Pyrénées et la CPAM de la Haute-Garonne, s'inscrit dans une volonté commune de valoriser notre histoire de la Sécurité sociale, de la transmettre et de la faire vivre.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cet événement et en particulier les membres du Comité d'histoire, les intervenants ainsi que les équipes de la Carsat et de la CPAM qui se sont mobilisées pour faire de cette journée un moment de mémoire et de partage.

80 ans, ce n'est pas rien. 80 ans que la Sécurité sociale accompagne nos vies, protège, soutient. Et aujourd'hui nous célébrons cette histoire mais celles et ceux qui la font vivre et la transmettent.

À la Carsat Midi-Pyrénées, nous sommes fiers, vraiment fiers, de contribuer à cette mémoire collective. Depuis sa création en 2000, nous soutenons le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale, dont nous sommes l'organisme support. Ce partenariat fondé sur la confiance et l'engagement permet au Comité de s'appuyer sur nos équipes, à Toulouse Basso-Cambo.

À la Carsat, nous en sommes convaincus : connaître notre histoire, mieux comprendre notre présent et préparer notre avenir. C'est avec cette conviction que nous poursuivons notre engagement au

service de la mémoire sociale. Car, que ce soit à travers la retraite, l'action sociale ou la prévention des risques professionnels, nous sommes chaque jour au cœur de la vie des assurés et de l'histoire que nous continuons à écrire ensemble.

Alors, comment résumer les missions de la Carsat Midi-Pyrénées ? En une phrase : « *Accompagner, conseiller et protéger les salariés, les retraités et les entreprises de notre territoire.* »

Plus de 675 000 retraités accompagnés et 6,6 milliards d'euros versés en prestations. Ce n'est pas juste un chiffre, ce sont des vies, des parcours, des histoires que nous soutenons chaque mois.

22 500 demandes de retraite déposées en ligne et plus de 670 000 espaces personnels ouverts : preuve que la digitalisation de nos services répond aux besoins tout en gardant le lien et le sens humains. 10 000 assurés accompagnés par le Service social, près de 19 000 par l'Action sociale, pour un total de 20 millions d'euros investis dans le soutien aux plus fragiles. C'est notre cœur de mission : être là quand ça compte.

Plus de 8 000 personnes ont participé à nos actions de prévention via Midi-Pyrénées Prévention (M2P) réunissant les deux MSA, l'Agirc-Arrco, la Carsat. 625 ateliers ont été soutenus et près de 800 000 euros ont été mobilisés pour favoriser le bien vieillir. Vieillir, oui, mais bien vieillir, entourés et en bonne santé.

Et côté entreprises, ce sont près de 90 000 structures et plus de 830 000 salariés que nous accompagnons dans la prévention des risques professionnels. Avec 1,66 million d'euros de subventions versées aux TPE et onze contrats de prévention pour près de 400 000 euros.

Ces chiffres, ce sont des preuves concrètes de notre engagement. Ils traduisent notre présence sur le terrain, notre proximité avec les territoires et surtout, notre volonté de faire vivre chaque jour les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale, solidarité, responsabilité, universalité.

En conclusion, célébrer les 80 ans de la Sécurité sociale, c'est honorer une histoire collective, riche et profondément humaine. C'est aussi affirmer notre volonté de la faire vivre, de la transmettre et de l'adapter aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

À la Carsat, nous sommes pleinement engagés dans cette dynamique. Grâce à l'implication de nos équipes, au travail de notre conseil d'administration paritaire, composé d'organisations patronales et syndicales et de ses commissions, mais également grâce à la force de nos partenariats, nous poursuivons chaque jour notre mission de service public avec rigueur, solidarité, sens humain et du collectif.

Merci à toutes celles et ceux qui, par leur engagement, leur expertise et leur passion, contribuent à faire de cette institution un pilier de notre société.

Continuons ensemble à écrire l'histoire de la Sécurité sociale.

Merci.

Marie-France Laroque

*Secrétaire générale du
Comité d'histoire de la Sécurité Sociale (CHSS)*



Bonjour à tous.

Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier de m'avoir associée à la journée de célébration organisée à l'initiative du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale d'Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, moi qui suis effectivement la secrétaire générale du Comité dit national. Maintenant, vous savez qu'il y a au moins deux comités qui s'occupent d'histoire dans le pays.

Je vais commencer d'ailleurs par faire une confidence. Quand j'étais au lycée, je préférais de très loin la géographie, je n'aimais pas du tout l'histoire. Je trouvais que cette enfilade de dates, de rois, de guerres, à apprendre plus ou moins par cœur, ce n'était pas pour moi. Je préférais voyager en regardant les cartes de l'atlas.

Et heureusement, j'ai quand même découvert l'intérêt de cette discipline à Sciences Po, grâce à des historiens remarquables comme René Rémond et Pierre Milza, qui ont été à un moment donné mes enseignants, mes professeurs, qui m'ont fait comprendre l'intérêt de cette discipline. Au CHSS, je peux vérifier tous les jours l'apport de l'histoire : analyser hier pour comprendre ou tenter de comprendre aujourd'hui, pour préparer ou tenter de préparer demain.

Et je pense que dans notre domaine de compétence, la Sécurité sociale ou l'action sociale au sens un petit peu plus large, nous avons particulièrement besoin d'appréhender les choses de cette façon. En effet, les gestionnaires ont souvent « le nez dans le guidon » et les diverses contraintes qui pèsent sur eux les empêchent de relever le nez, même s'ils en ont envie. Il faut pédaler, de plus en plus vite, sur des sentiers de plus en plus compliqués, parfois très sinueux, avec des ressources de plus en plus rationalisées et parfois, sans doute même, rationnées.

Mais il est vrai que tous les dix ans, ils sont autorisés à s'arrêter un peu et à relever le nez. Ces célébrations décennales nous autorisent à regarder d'où l'on vient, à prendre de la hauteur et à s'allouer un

peu de temps de réflexion, à échapper un instant au temps politique qui est imposé et qui est de plus en plus court.

Je vous propose donc pour quelques minutes de regarder les années passées et le chemin parcouru.

Contrairement à certaines idées reçues, **la Sécurité sociale n'a pas connu une génération spontanée en 1944-1945**. Cet édifice, que nous célébrons à juste titre ces jours-ci, s'est construit sur des éléments préexistants depuis la fin du XIX^e siècle et même depuis la Révolution française, qui avait mis un terme à la charité de l'Ancien Régime et décrit la dette sacrée de l'État à l'égard des citoyens.

La protection sociale moderne, d'une certaine façon, petite fille de la Révolution française et fille aussi, et surtout peut-être, de la Révolution industrielle. Il suffit de rappeler la loi de 1898 sur les accidents du travail, qui introduit la responsabilité sans faute de l'employeur et qui reflète si bien cette prise en compte du développement de ces machines qui blessaient et tuaient tant d'ouvriers et plongeaient leurs familles dans la misère.

C'est vraiment le pas vers notre Sécurité sociale d'aujourd'hui, même si on a fait de grands progrès depuis. Ensuite, il y a eu 1910, les ROP (Retraites Ouvrières et Paysannes), en 1919, la loi sur les maladies professionnelles, dont je trouve qu'on parle peu, trop peu sans doute, qui a pourtant prévu une réparation sur les mêmes principes que la loi de 1898 sur les accidents du travail, puis bien sûr, les assurances sociales en 1928-1930, en 1932, le premier système d'allocations familiales obligatoires pour les salariés avec un sursalaire financé par les employeurs.

Mais ces textes, quels que soient leur intérêt, leur mérite, modernes déjà, ne couvraient pas toute la population faute d'une affiliation obligatoire. Ils ne fournissaient qu'une protection fractionnée risque par risque, et protégeaient exclusivement les travailleurs salariés et leur famille. Enfin, ils étaient gérés par une multitude de caisses.

1945, c'est la naissance de l'institution Sécurité sociale, avec un S majuscule, mais aussi le point de départ des dispositifs tendant à une certaine sécurité sociale avec un s minuscule, point de départ alors encore embryonnaire, et ce, malgré les intentions des créateurs. Quel regard peut-on porter sur ce passé ?

La création de la Sécurité sociale pour tous fut vraiment l'élément majeur de cette construction nouvelle qui a été voulue au sortir de la Seconde Guerre mondiale. On a parlé d'un plan de Sécurité sociale. Le mot plan me semble vraiment essentiel par rapport à ce qui existait avant, car il implique une cohérence permettant de couvrir tout le monde pour les risques qui étaient alors perçus comme le plus menaçants. Ce ne sont pas seulement ceux que l'on a en tête aujourd'hui.

Le plan était réellement original, puisque les créateurs du système ont voulu, en s'inspirant de Beveridge, une couverture universelle gérée par une seule caisse, tout en gardant le principe de l'assurance et le financement par les cotisations assises sur les revenus du travail, provenant là du système bismarckien.



Mais ce système de Sécurité sociale qui devait mettre en place une sécurité sociale pour tous, s'est heurté, dès l'année 1946, à des

obstacles auxquels n'ont pas résisté l'universalisme et le principe de la caisse unique. Certaines catégories socioprofessionnelles ont décidé d'avoir leur propre régime, soit parce qu'elles en avaient un antérieurement et qu'elles le jugeaient plus favorable que celui qui était proposé, dit général, soit parce qu'elles ne voulaient pas être assimilées aux salariés, à l'époque essentiellement des ouvriers considérés comme le *Lumpenproletariat*.

Cette fragmentation initiale a conduit à des régimes différents basés sur des groupes professionnels et avec une protection très inégale de l'un à l'autre. On a observé ensuite un mouvement de rassemblement. Là, il faut attendre 1975 pour avoir le principe de généralisation de l'assurance vieillesse, 1978 pour l'universalisation des allocations familiales, et puis la généralisation progressive de l'assurance maladie avant d'arriver à la protection universelle maladie, la PUMA, que nous connaissons aujourd'hui. C'est quand même une progression que je trouve relativement lente.

Quant à la caisse unique, on en est encore loin, dès lors que nous avons des branches à gestion séparée même au sein du régime général. On constate cependant certains rapprochements motivés plutôt par les économies de gestion et l'évolution de certains régimes qui sont en train de disparaître. Certains régimes spéciaux ont été absorbés, leurs prestations sont gérées par les caisses du régime général. On pense aussi à l'intégration du régime des indépendants (RSI) au régime général récemment.

On peut s'interroger sur ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu la guerre, la nécessité de reconstruire le pays à partir de 1945. Que se serait-il passé si on était resté sur ce qui se faisait dans les années 30 ? On peut aussi s'interroger sur ce qui se serait passé si les principes qu'on a tenté de mettre en place à ce moment-là, en 1945, avaient été mis en place tout de suite, sans ce que j'ai appelé cette fragmentation d'origine. Probablement aurions-nous gagné du temps.

Mais comment aurions-nous fait face ensuite aux évolutions de notre société ? Car la France de 2025 n'a plus grand-chose à voir avec la France de 1945. Bien sûr, cette France de 1945 sortait d'une guerre épouvantable, mais c'était encore une France très rurale, pas si différente de celle de 1939, immédiatement avant la guerre. Ensuite, notre pays a connu pendant trente ans un énorme développement économique fondé sur un capitalisme industriel et un important salariat, bien en phase tous deux, avec un système

d'assurances sociales financées par des cotisations liées au travail salarié. À partir des années 1980-1990, la donne change avec une économie qui repose plus sur un capitalisme financier, une mondialisation qui peu à peu abolit les frontières dans les échanges commerciaux et accroît la concurrence – la France se trouvant confrontée à des pays qui supportent des contraintes infiniment moindres que d'autres. On assiste aussi à une diversification des formes d'activité où le salariat n'est plus le modèle dominant. Sans parler de l'évolution purement sociale de la France et du vieillissement de la société qui arrive déjà à grands pas. Ces évolutions font apparaître des besoins nouveaux qui n'ont plus rien à voir avec ceux que l'on a essayé de couvrir et que l'on a quand même réussi à couvrir après la guerre. Les besoins en termes de sécurité sociale, toujours avec le petit « s », ne sont plus aussi bien en phase avec ce qu'apporte la Sécurité sociale avec un grand « S ». Les ressources et les besoins ne s'ajustent plus tout à fait, d'où les difficultés que nous connaissons depuis un certain temps.

C'est là où nous en sommes arrivés aujourd'hui. Sans doute faut-il revoir ce que nous voulons. Quels risques voulons-nous couvrir collectivement ? Comment voulons-nous les couvrir ? Par quel type de solidarité et de financement ?

Je n'ai pas parlé de la gestion par les intéressés, qui est aussi un des points forts du plan de 1945, ce que l'on a appelé la démocratie sociale, et à laquelle on tend à opposer, je crois trop souvent, l'étatisation. Je ne suis pas personnellement certaine que ce terme d'étatisation soit approprié. L'État a toujours été présent dans notre structure et si les conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale jusqu'en 1960 géraient le personnel, ils n'ont jamais fixé le taux des cotisations ni le montant des prestations. Ce fut toujours la loi à l'initiative du gouvernement.

Donc, l'État a toujours été présent. Néanmoins, les fondateurs ont voulu éviter une gestion budgétaire, ce qui aurait été le cas si la gestion quotidienne de la Sécurité sociale avait été laissée à l'État.

Or, encaisser des cotisations obligatoires ou même ensuite recevoir des ressources d'origine fiscale, n'implique pas nécessairement qu'il faille fusionner le budget de l'État et le budget de la Sécurité sociale. Il me semble extrêmement important de conserver cette séparation.

Il serait souhaitable aussi de rendre le budget de la Sécurité sociale lisible, plus lisible, car entre les différents circuits financiers complexes et surtout en mouvement quasi perpétuel, peu de gens, même parmi les experts, sont capables d'y voir vraiment clair. Et ce serait vraiment faire acte de démocratie que d'apporter de la transparence !

Quant aux prestations, il me paraît qu'il y a une autre urgence démocratique, celle de la pédagogie. Il faut expliquer cette machine si complexe, expliquer ce que veut dire la gratuité des soins qui ne sont pas du tout gratuits, et que ce n'est pas parce qu'on a cotisé qu'on « y a droit » sans limites ni conditions. Il faudrait expliquer aussi l'algèbre, certes compliqué et très sensible du système des retraites avec les variables que sont la durée d'assurance, la durée de perception de la pension, donc de l'âge du départ en retraite, et le montant de la pension que l'on perçoit. Expliquer la multitude de ces prestations devenues plus sociales que familiales gérées par les Caisses d'allocations familiales, est un autre élément nécessaire. Et c'est l'affaire de tous, tant parmi les gestionnaires que les politiques, d'exprimer cela à nos concitoyens.

Nos concitoyens qui tiennent tant à leur Sécurité sociale, sans être conscients que ce que certains n'hésitent pas à qualifier de « trésor national » n'est pas immortel. Néanmoins, chère Sécurité sociale, je te souhaite un bon 80^e anniversaire et peut-être aurais-je la joie de souffler tes cent bougies car tu vas m'aider à bien vieillir !

Des origines...
...aux évolutions

Mathieu Peter

Animateur de la rencontre,

Docteur en droit de l'Université de Toulouse,



Bonjour à tous,

Mathieu Peter, je suis chargé d'animer cet après-midi avec un rôle plutôt ingrat, je serais le gardien du temps et si, vous veniez à déborder, je vous l'indiquerais.

Trois remarques sur cet après-midi :

- La première, évoquée par M. Lages ; il y a un changement de programme, une interversion des interventions. Son intervention, prévue initialement sur le thème « Apports français à la mise en place du système andorran de sécurité sociale », sera remplacée par une table ronde qu'il animera, car nous avons la chance d'accueillir les témoins de cette création.
- Deuxième précision : les interventions sont enregistrées, avec vingt minutes pour des questions. Pensez à vous présenter dans la perspective de l'édition des actes de cette journée.
- S'agissant des ouvrages exposés à l'entrée, entre autres le rapport Beveridge, ils sont à votre libre disposition et ont été mis en place par les bibliothèques de l'Université Capitole et la mission archives de cette Université par le professeur Delvit et Monsieur Marcel Marty, conservateur en chef des bibliothèques de l'Université. Ils demandent de laisser les livres sur place puisque l'exposition sera ensuite amenée dans le hall de l'Université Capitole.

Vincent Viet

*Historien spécialiste des politiques sociales et sanitaires
(Cermes3¹)*



1. Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société.

Aux origines culturelles du système français de protections

Cette contribution a pour toile de fond un numéro spécial de la *Revue française des Affaires sociales* (RFAS) que j'ai co-dirigé avec les historiens Bruno Valat et Yannick Marec. Ce numéro était intitulé : « Regards croisés sur l'évolution de la protection sociale en France depuis la fin du XIX^e ». C'est certainement la première fois que la RFAS, héritière de la *Revue française du travail* fondée en 1946, publie un dossier coordonné exclusivement par des historiens sur un sujet aussi pluridisciplinaire que la protection sociale.

Pour éclairer cette situation inédite, je vous propose de revenir sur la place des historiens dans ce domaine de recherches. Je vous présenterai ensuite les interrogations qui furent aux origines de ce numéro avant d'aborder, dans un troisième temps, les points du dossier qui me paraissent importants.

I – Les historiens en embuscade

Disons d'emblée que ce dossier fut conçu dans un esprit d'ouverture. Notre souhait le plus cher était de relancer le dialogue interdisciplinaire autour de la protection sociale, qui avait été très fructueux dans les années 1990, grâce à la Mission Recherche des Affaires sociales (MiRe). Nous avons donc rédigé un appel à propositions d'articles qui s'adressait aux historiens, sociologues, politistes, démographes, économistes et juristes, ainsi qu'aux acteurs du champ de la protection sociale. Mais, à notre grand désappointement, nous n'avons obtenu que deux réponses : une de l'historien américain, Paul Dutton, que nous avons sensibilisé en amont ; et une autre, d'une sociologue, qui n'a pas été retenue par le comité de lecture de la revue.

Tant et si bien qu'il a fallu combler un vide abyssal : chacun de nous a dû écrire un article ; muscler l'avant-propos, recueillir des témoignages (en l'occurrence, ceux de Michel Laroque et de Pierre-Louis Bras), organiser une table ronde entre chercheurs de disciplines différentes et négocier des comptes rendus d'ouvrages avec des chercheurs potentiellement intéressés. Le tout en très peu de temps.

Pourquoi cette déconvenue ? Sans doute le moment était-il mal choisi ; sans doute aussi aurions-nous dû sensibiliser les chercheurs en amont. Mais il existe, à mon avis, des causes plus profondes qui tiennent à des positionnements différents, à des enjeux propres à chaque discipline, et à des référentiels non partagés, même si certains travaux font référence commune, comme ceux de Henri Hatzfeld, François Ewald, Pierre Rosanvallon... En effet, les historiens occupent une place bien à part, et pour tout dire marginale. Rappelons qu'ils sont entrés tardivement dans le champ de la protection sociale, au cours des années 1990, souvent par l'étude des politiques sociales ; ils ont investi massivement la période génésique des années 1880 à 1914, mais assez peu la période de l'entre-deux-guerres (il existe peu de travaux sur les assurances sociales) et les Trente Glorieuses, et fort peu la période ultérieure en comparaison des économistes, sociologues, juristes et politistes. Précisons toutefois qu'une jonction a pu récemment s'opérer entre les historiens des guerres mondiales qui s'intéressaient assez peu à la protection sociale et les historiens des politiques sociales qui avaient tendance à écarter de leur réflexion les périodes de guerre.

Il convient malgré tout de relativiser la variable de la discipline, car les chercheurs en sciences sociales travaillent de plus en plus avec les outils des historiens, n'hésitant pas à dépouiller des archives, à recourir à l'histoire orale ou à s'intéresser à des périodes reculées. Si cette variable est neutralisée en privilégiant l'échelle d'observation comme critère de classement des études sur la protection sociale, on obtient *grosso modo* trois grands groupes d'études interdisciplinaires.

Au premier se rattachent les monographies locales qui se réfèrent à un territoire circonscrit ou qui portent sur un objet précis : par exemple, une caisse, un bureau de bienfaisance, l'assistance médicale gratuite dans un département. C'est un peu le fonds de commerce des universitaires qui distribuent des sujets de mémoire. C'est aussi une rente de situation pour les comités d'histoire régionaux qui travaillent avec l'Université. Ces études sont au demeurant très utiles pour nuancer le fonctionnement national de la protection sociale ; il va de soi que l'histoire orale y trouve toute sa place.

Le deuxième groupe d'études rassemble des travaux qui appréhendent une composante de la protection sociale au niveau national : par exemple, l'Assistance, les Assurances sociales, l'Épargne, la Mutualité, la politique familiale. Ces travaux fort nombreux ont incontestablement enrichi la connaissance généalogique de la protection sociale. Mais leur focalisation sur une composante particulière ne permet pas d'embrasser celle-ci dans sa diversité, ni d'étudier les éventuelles interactions entre les différentes protections.

Le dernier groupe concerne l'étude comparée des États-providence qui a donné lieu à une multitude de travaux, soit socio-historiques, soit quantitatifs. Les premiers mobilisent de nombreuses variables pour un nombre réduit d'unités de comparaison. S'efforçant de mettre en résonance les spécificités ou les architectures intrinsèques des modèles nationaux et véhiculant une vision à la fois diachronique et synchronique de la protection sociale, ils ont assurément toute la sympathie des historiens. Précisons toutefois que les États-providence sont la plupart du temps appréhendés comme des blocs monolithiques, laissant peu de place à l'analyse fouillée des principales structures administratives les ayant servis (directions des administrations centrales, organes consultatifs, corps de fonctionnaires, organismes...).

Quant aux approches quantitatives et typologiques, elles suscitent bien souvent l'incrédulité des historiens : que vaut en effet une comparaison dans la durée portant sur dix, quinze, voire vingt

pays ? Ces comparaisons ont certes permis d'établir des idéaux types *ex-post*, de distinguer par exemple des modèles bismarckiens des modèles beveridgiens, mais elles tendent surtout à lisser les différences entre les composantes de la protection sociale. Elles présentent aussi une vision désincarnée des modèles nationaux, sans faire ressortir les influences éventuellement transnationales qu'ils ont pu subir. Elles seraient enfin peu explicites sur l'agencement des protections entre elles.

De là une certaine insatisfaction qui nous a conduits à questionner la manière d'écrire l'histoire de la protection sociale en France, enjeu théorique de ce numéro spécial.

II - Comment renouveler l'histoire de la protection sociale ?

Je distinguerais ici nos propres interrogations et celles que nous avons adressées aux chercheurs via l'appel à propositions d'articles :

1°) Nos interrogations ont porté sur le périmètre de la protection sociale et sur la méthode qu'il convenait d'adopter pour l'appréhender dans la durée, c'est-à-dire sans se laisser influencer par les enjeux du temps présent qui peuvent biaiser ou parasiter la réflexion.

Nous sommes partis d'un constat tiré de la consultation des rapports des congrès internationaux sur les accidents du travail et les assurances sociales qui se sont tenus avant 1914. Toutes les formes de protection et d'autoprotection aujourd'hui connues existaient avant la guerre : qu'il s'agisse de l'assistance, de la coopération, des assurances publiques ou privées, de la mutualité, de l'épargne ou encore de la protection sociale d'entreprise. De même, toutes les techniques de protection ou modalités de réparation des risques sociaux étaient déjà maîtrisées avant 1914 : calcul actuariel assis sur des tables de mortalité et de morbidité, calcul des rentes basées sur des barèmes, régimes par capitalisation ou par répartition... Enfin,

toutes les déclinaisons possibles des protections existaient : la protection sociale pouvait être publique ou privée, individuelle ou collective, facultative ou obligatoire, légale ou conventionnelle, locale ou nationale, professionnelle ou interprofessionnelle, territoriale ou sectorielle, garantie ou non par l'État.

À vrai dire, cette diversité n'est pas propre à la France : elle se rencontre à l'état expérimental ou pratique dans la plupart des pays industrialisés de l'Europe occidentale. Mais il existe bel et bien une spécificité française, liée à la coexistence de configurations institutionnelles propres à chaque forme de protection (thèse principale de l'article de Yannick Marec). Ces configurations ont conservé jusqu'à nos jours leur cohérence tout en se transformant intrinsèquement. Robert Lafore a pu parler à juste titre d'archipel constitué d'îles autonomes qui ne valent ou évoluent que par rapport aux autres.

La tentation est dès lors très forte de centrer l'analyse sur le cheminement du centre de gravité de la protection sociale, comme l'a fait Henri Hatzfeld en montrant que la prévoyance obligatoire, incarnée par les Assurances sociales, a fini par s'imposer aux dépens de l'assistance. Selon cet auteur, la protection sociale se serait développée à partir des marges déshéritées de la société pour gagner le cœur de celle-ci ; on serait ainsi passé de l'assistance à la prévoyance obligatoire, des indigents au plus grand nombre (comme le suggère le titre de son ouvrage *Du paupérisme à la Sécurité sociale*). Mais une telle approche occulte la persistance des autres formes de protection et d'autoprotection, tandis qu'elle sous-estime la différence fondamentale entre l'assistance par définition non contributive et l'assurance contributive.

Nous avons donc considéré qu'il fallait plutôt partir du cœur de la société française, c'est-à-dire des classes moyennes non salariées (CMNS) pour examiner les protections qu'elles s'étaient octroyées. Tout simplement parce que cette catégorie de la population était susceptible à la fois de se protéger et d'être protégée. C'est en fait

la transformation des CMNS en classes moyennes salariées (CMS) qui expliquerait ce que Hatzfeld voulait impérieusement décrire, à savoir la mutation de la sécurité-propriété à la sécurité-droit du travail.

Cette approche nous décentre par conséquent de l'histoire de la seule prévoyance obligatoire incarnée par la Sécurité sociale, qui est aujourd'hui prépondérante. Elle implique d'avoir une vision très large de la protection sociale, dont l'histoire ne saurait se limiter à l'étude de ses formes obligatoires. C'est, je dirais, l'originalité majeure du dossier.

Il nous fallait aussi questionner les déterminants qui ont fait varier le poids des différentes composantes de la protection sociale. Certains sont conjoncturels, comme les crises économiques. D'autres sont exogènes comme les guerres et leurs conséquences sociales et sanitaires ; d'autres enfin sont endogènes, qui se rapportent à la structure démographique et socioprofessionnelle de la société française. Si l'on prend tous ces éléments en compte, on s'oriente vers une chronologie longue de la protection sociale, structurée tantôt par des déterminants nationaux (socio-économiques, démographiques, sociétaux et politiques) ou transnationaux (les réseaux de la réforme sociale et les milieux d'experts), tantôt par les conséquences sociales et sanitaires des guerres et des crises économiques. Or c'est la combinaison de ces déterminants qui aurait permis de sélectionner, entre les années 1880 et 1950, la prévoyance obligatoire comme forme dominante d'un système multipolaire de protections, régies par des logiques spécifiques. Telle est du moins notre hypothèse principale, appliquée à cette période.

2°) Les questions adressées aux chercheurs par l'appel à propositions d'articles s'articulaient, quant à elles, autour de quatre axes.

Le premier conviait à une approche socioculturelle de la protection sociale en proposant trois entrées différentes : d'abord la caractérisation de *cultures de protection, référées à des imaginaires* et à des discours

politiques (objet de mon article dans le dossier) ; ensuite, la mise en évidence de « modèles sociaux de protection » depuis la Belle Époque jusqu'à nos jours, en tenant compte du poids relatif et de l'agencement des protections. Enfin, nous invitons les chercheurs à se pencher sur les facteurs d'adhésion des Français à une protection sociale, continûment différenciée et plurielle.

Le deuxième axe était focalisé sur les déterminants exogènes de la protection sociale que furent les deux guerres mondiales et les crises économiques, qui ont permis (mais de quelle façon, au prix de quels reclassements sociaux ?) de passer d'un modèle social de protection à un autre, sans pour autant renoncer au polymorphisme de la protection sociale.

L'axe 3 faisait écho au courant de recherches récent, l'économie mixte du welfare (*mixed economy of welfare*), en s'intéressant aux interactions entre les formes systémiques de protection sociale, les politiques sociales incarnées et les acteurs privés et publics impliqués.

Enfin, l'axe 4 visait deux objectifs : d'une part, relativiser ou mieux cerner la spécificité du cas français en introduisant une dimension comparatiste ; d'autre part, confronter la généalogie de la protection sociale française à la construction transnationale des principaux États sociaux : quelle influence les réseaux d'experts internationaux ou des instances comme l'OIT, avaient-ils pu avoir sur la protection sociale à la française ?

III – Un chantier revisité

Comme je vous l'ai dit, les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Nous avons dû répondre nous-mêmes aux questions soulevées par l'appel à propositions d'articles. Au prix d'une étape essentielle : la justification de nos hypothèses et de notre angle d'attaque. Nous l'avons fait dans l'avant-propos en passant au crible un texte de 1935, intitulé : « Protection de la faiblesse physique et sociale ». Cet article a été écrit par deux hauts fonctionnaires,

Pierre Laroque et Jean Hourticq, pour le tome X de l'Encyclopédie française (*L'État moderne*), dont le directeur était Lucien Febvre, cofondateur avec Marc Bloch de l'École des Annales. Nous avons choisi ce texte pour trois raisons :

- C'est la première fois, à notre connaissance, qu'un texte présente une nomenclature raisonnée de la protection sociale, c'est-à-dire cohérente, renseignée par des définitions et étayées par des grandeurs chiffrées ;
- cet article a de surcroît été écrit à un moment clef de l'histoire de la protection sociale : la création des Assurances sociales, qui marque une avancée significative de la prévoyance obligatoire ;
- et ce, dans un contexte international bien précis, qui a certainement marqué la pensée de Pierre Laroque.

Revenons sur ces trois points :

L'arborescence de la protection sociale présentée par les deux auteurs est résolument binaire et polycentrique, avec d'un côté l'Assistance qui comporte deux pôles : l'Assistance publique et la bienfaisance privée ; et de l'autre, la prévoyance qui peut être soit libre : Épargne, assurances privées et Mutualité, soit obligatoire : Assurances sociales et régimes spéciaux.

Cette nomenclature est complétée par la législation industrielle (droit du travail et conventions collectives) et l'aide aux chômeurs que Pierre Laroque rattache curieusement à la prévoyance alors qu'elle semblait ressortir de l'assistance. Il faut néanmoins noter une grande absence que les historiens ont depuis lors renseignée : l'assistance militaire, conséquence majeure de la Première Guerre mondiale, qui concernait pourtant des centaines de milliers de personnes.

En dépit de ces lacunes et pourvu que soit contextualisé cet article, on voit bien que les choses étaient en train de changer. Sous l'effet de l'inflation et des dévaluations successives (celle du gouvernement

Poincaré en 1928 étant la plus significative avec une dépréciation du franc des 4/5 de sa valeur par rapport au franc germinal d'avant 1914), la prévoyance libre recule nettement devant la prévoyance obligatoire, incarnée par les Assurances sociales. L'État protecteur français au milieu des années Trente n'est plus seulement assistanciel, mais il reste par la structure de ses dépenses plus assistanciel qu'assurantiel. Surtout si l'on tient compte des protections léguées par la Grande Guerre en faveur des victimes du conflit. En revanche, les bénéficiaires des Assurances sociales (qui englobent, par la technique des droits dérivés, les conjoints et les enfants) sont nettement plus nombreux que ceux de l'assistance, ce qui traduit un changement majeur, un point de bascule dans la structure de la protection sociale.

Enfin, le contexte international où apparaît cette nomenclature a certainement marqué la pensée de Laroque. Dans les années Trente, marquées par la crise économique, les démocraties se mesurent en effet à des régimes autoritaires d'inspiration ou non fasciste. L'Encyclopédie accorde d'ailleurs aux pays étrangers une place considérable, avec cette conviction exprimée par Lucien Febvre qu'un État moderne ne doit plus limiter ses fonctions à ses prérogatives régaliennes : il se doit d'être à la fois interventionniste, protecteur et régulateur.

Mais comment en tracer l'épure dans le respect des principes démocratiques ? Vers quel modèle de relations sociales se tourner pour résoudre l'équation à plusieurs variables d'une protection fragmentaire, éclatée entre l'État, les familles, la mutualité, les assurances, les collectivités publiques et les associations professionnelles ; comment articuler, dans un réseau de protections, les échelons national, départemental, communal et familial ?

Si ces questions se posent, c'est parce que la guerre a mis fin au « modèle social républicain » (selon l'expression des historiens, Serge Berstein et Odile Rudelle) où l'État intervenait ponctuellement pour ne plus avoir à intervenir, et où les élus locaux détenaient

d'importantes prérogatives sanitaires et sociales. Face aux conséquences de la guerre, ces représentants du peuple sont démunis, incapables de remplir leurs obligations légales ; et leur impuissance fait le lit de revendications corporatives ou catégorielles, dirigées contre l'État républicain et le régime parlementaire.

D'où le modèle alternatif échafaudé par Pierre Laroque qui fait une large place aux syndicats, reconnus comme représentatifs. Le haut fonctionnaire souhaite alors les associer étroitement, sous le contrôle de l'État, à l'élaboration de la législation du travail et à la gestion des Assurances sociales. Il s'agit de les intégrer dans un État fort et arbitre pour en finir avec les dérives corporatives nées de la Grande Guerre. Ce sera fait en avril 1946, quand la décision sera prise de confier la gestion de la Sécurité sociale aux syndicats ouvriers en leur donnant, au nom d'une démocratie sociale réaffirmée, une place majoritaire dans les conseils d'administration des caisses. Il est évident que la réalisation de l'unité syndicale depuis mars 1936 a préparé le terrain, même si le pluralisme syndical a été banni sous Vichy. Ce modèle fait par ailleurs du travail salarié le pivot unificateur d'une protection physique et sociale, qui articule trois volets : juridique (droit du travail) ; social (Assurances sociales) et sanitaire avec l'organisation d'une médecine sociale, contrôlée et collective qui connaîtra un développement important sous le régime de Vichy. Tout cela dans la limite d'un plafond d'affiliation, les Assurances sociales s'adressant aux salariés les plus modestes. Enfin, c'est un modèle qui présente deux régimes d'effectivité : une effectivité non garantie, celle de la législation industrielle qui dépend du bon vouloir patronal et de la surveillance incertaine de l'Inspection du travail. Et une effectivité garantie, celle des Assurances sociales, fondée sur la double contribution ouvrière et patronale qui ouvre droit à des prestations.

Grâce à ces trois caractéristiques, le modèle envisagé est technocratique, car il tend à court-circuiter la démocratie électorale représentative qui faisait dépendre la santé publique et la protection sociale du bon vouloir et de la compétence des élus locaux. On sait qu'il

ne sera pas réalisé sur le moment, puisque la Mutualité est devenue le gestionnaire principal des Assurances sociales. Mais la mise en œuvre de celles-ci va permettre de calmer bien des revendications corporatives et surtout d'introduire plus d'équité ou d'homogénéité de traitement grâce à la solidarité des organismes d'assurances et à l'action sanitaire et sociale des caisses.

Cette mise en perspective permet en définitive de réévaluer la création – non isolée au plan international – de la Sécurité sociale. Celle-ci est souvent présentée comme une fondation ou une rupture, ou encore comme une conquête ouvrière, ce qui est loin d'être évident, comme le montre Bruno Valat dans son article. Il existe bel et bien une légende autour de la création de cette institution, colportée à la fois par les forces politiques issues de la Résistance mais également par les fondateurs de l'institution qui avaient intérêt à la présenter comme un nouvel ordre social protecteur, surtout après le régime de Vichy.

Or si on regarde de près les réformes opérées par les ordonnances de 1945, on s'aperçoit qu'il s'agit surtout d'un nouvel agencement entre des législations protectrices qui s'étaient développées jusque-là séparément : la Sécurité sociale réunit désormais, dans un système unique, les anciennes Assurances sociales, d'une part, les Allocations familiales et la réparation des risques professionnels qui en étaient jusque-là exclues, d'autre part.

Autrement dit, point de rupture conceptuelle avec le modèle antérieur des Assurances sociales, ni de rupture juridique avec les législations sociales antérieures. Mais bien plutôt un changement d'échelle, lié à l'extension programmée (mais encore hypothétique) de la prévoyance obligatoire à l'ensemble des salariés. La création de la Sécurité sociale s'inscrit en fait dans le cadre d'une reconstruction qui nécessite une protection accrue des mains-d'œuvre : elle a vocation, comme le confirme la création d'un ministère du Travail *et* de la Sécurité sociale, à entretenir la force de travail des salariés dont l'utilité a crû avec les deux guerres mondiales.

Vous aurez donc compris – et ce sera ma conclusion – que la prépondérance actuelle de la Sécurité sociale dans le champ de la protection sociale ne doit pas éclipser la persistance d'autres protections ou autoprotectons qui sont au fondement même de notre système de protections. Pour démêler l'évolution de la protection sociale, de la fin du XIX^e aux années 1950, il est indispensable de prendre en compte l'ensemble de ses composantes originelles : l'assistance, la prévoyance libre ou volontaire, et enfin la prévoyance obligatoire qui renvoie aux Assurances sociales et aux régimes spéciaux. Il est non moins indispensable de s'intéresser à l'évolution de la structure sociale et tout particulièrement aux classes moyennes dont la salarisation fut un lent processus. Car ce sont elles qui furent le vecteur sociologique ambivalent de la prévoyance libre et de la prévoyance obligatoire.

Si la structure de la protection sociale est donc ternaire, elle reste innervée par seulement deux logiques qui, théoriquement, devraient s'exclure, mais qui, depuis la Première Guerre mondiale, peuvent pratiquement se compléter ou se combiner : une logique assistancielle (c'est-à-dire non contributive) et une logique assurantielle (par définition contributive) qui sous-tend à la fois la prévoyance volontaire et la prévoyance obligatoire. Considérons le cas d'un mutilé pensionné travaillant comme salarié dans une entreprise en 1936 : en tant que salarié, celui-ci bénéficiait de la législation industrielle et éventuellement d'une convention collective ; au titre de sa pension, il était assisté, mais il bénéficiait aussi des Assurances sociales si du moins son salaire était inférieur au plafond d'immatriculation ; il pouvait même avoir adhéré à une mutuelle et être, dans le meilleur des cas, épargnant. Il était donc déjà au centre d'un réseau de protections et d'autoprotectons, tout en étant assisté et assuré. C'est véritablement la Première Guerre mondiale qui a permis la conjugaison jusque-là improbable de protections réputées inconciliables.

La mise en place du régime andorran de Sécurité sociale

Table ronde animée par Michel Lages



De gauche à droite :

Jordi Aleix, premier directeur du Centre national informatique d'Andorre.

Jacint Risco, représentant des retraités au Conseil d'administration actuel.

Michel Lages, président du CRHSS-OPM.

Antoni Ubach, premier directeur général de la CASS.

Jordi Marquet, premier directeur financier de la CASS.

Mathieu Peter

Merci Monsieur Viet. Vous avez vraiment respecté l'horaire. J'invite sur l'estrade les témoins de la création de la Caisse andorane pour une table ronde animée par Monsieur Lages, président du Comité régional d'histoire, auteur d'une thèse sur l'évolution de la gouvernance de la Sécurité sociale et, on le sait peut-être moins, d'un mémoire sur l'instauration du régime andorran. Je vous laisse prendre place, Messieurs.

Michel Lages

J'ai le plaisir d'ouvrir cette table ronde consacrée à un chapitre singulier de l'histoire de la protection sociale européenne : la création du régime andorran de Sécurité sociale en 1968². C'est avec grand plaisir que j'accueille les acteurs et les premiers témoins de la mise en place de « la CASS », nom familier en Andorre de la Caisse Andorrane de Sécurité Sociale. J'en ai connu certains en 1970-1971 lors de la réalisation de mon mémoire du CESSS (Centre d'Études Supérieures de Sécurité Sociale) qui avait précédé l'EN3S. Il était intitulé « Instauration de la Sécurité sociale dans les vallées d'Andorre et perspectives d'évolution ». Ce titre avait été choisi parce que le directeur des études, René Appel, ne souhaitait pas que l'on traite de la réglementation, d'où ce contournement pour parler à la fois de la mise en place, des perspectives, et de la réglementation.

Pour en parler, nous avons la chance d'accueillir :

- Antoni Ubach, premier directeur général de la CASS, acteur de la mise en place du régime,
- Jordi Marquet, premier directeur financier.

2. Sur ce sujet a été distribuée la « Lettre d'information » n°3 du Comité régional d'histoire intitulée : « La création de la Sécurité sociale en Andorre, Mémoire d'une ouverture pyrénéenne à la modernité » par Maurice Bancarel, juin 2003, 12 pages. Disponible en ligne : https://www.histoiresecump.fr/publications/lettre_crhmp_3.pdf

Je les ai connus tous deux dans les années 1970, lors de la réalisation de mon mémoire

- Jordi Aleix, premier directeur informatique,
- et enfin Jacint Risco, représentant des retraités au Conseil d'administration actuel.

C'est avec grand plaisir que j'accueille Antoni Ubach, le créateur de la Sécurité sociale andorrane. Pas seul, il nous le dira, mais les textes de la Sécurité sociale andorrane ont été élaborés en grande partie par lui. Vous avez tous en tête la taille de notre code de la Sécurité sociale aujourd'hui. Et bien voici les textes de la CASS à l'époque : cinq règlements de 46 pages et 18 règlements d'application de 97 pages format A5 ! Ce qui avait été un travail complexe, mais au résultat très synthétique. Antoni Ubach a beaucoup œuvré en la matière.

Il a été aidé par Jordi Marquet, directeur adjoint et directeur financier. Ensuite, Jordi Marquet s'est occupé, entre autres, d'hospitalisation et a été à l'origine de la création de la Chambre de commerce en Andorre qu'il a présidée.

À la CASS, Jordi Aleix a contribué à la mise en place du système informatique et a ensuite créé le CNIA (Centre National d'Informatique d'Andorre).

La première particularité du régime andorran, c'est sa mise en place très rapide : texte de principe en 1966, mis en place en 1968. C'était un régime dont la couverture de la population se voulait universelle, qui couvrait les assurances maladie, accidents du travail, vieillesse et leur recouvrement. Au niveau vieillesse, il était inspiré de l'Agirc-Arrco avec un système par points toujours en place. Ce régime, opérationnel en 1968 et contesté par les non-salariés, a ensuite été réformé pour assurer leur couverture et être étendu à toute la population.

L'autre particularité du régime, c'est qu'il a été informatisé dès l'origine et qu'il fonctionnait en *teleprocessing*, en télétraitement

entre le centre informatique de l'Urssaf de Toulouse et la caisse Andorrane. Ce qui était aussi une première en Sécurité sociale.

Alors pourquoi a-t-on utilisé un système de *teleprocessing* ? On aurait dû avoir beaucoup d'employés, mais à l'époque, et aujourd'hui encore pour être embauché à la CASS, il fallait être andorran. Or, il y avait davantage de commerçants andorrans que d'administratifs. Si on avait mis en place en Andorre un système comme à Monaco, à base de mécanographie traditionnelle, il aurait fallu une cinquantaine de personnes. En Andorre, il y en avait huit qui faisaient pratiquement le même travail. Et, c'est l'autre particularité, cette automatisation dès le départ qui permettait aussi de s'affranchir du transport des documents par la montée du col d'Envalira en hiver.

Qu'est devenue aujourd'hui la CASS ? C'est vous, Jacint Risco, qui nous en parlerez, en votre qualité de représentant des retraités et invalides au Conseil d'administration de la CASS.

M. Ubach, revenons à l'origine, au contexte de l'époque et aux liens avec Toulouse.

Antoni Ubach

D'abord, bonjour tout le monde. Si vous voulez, comme je disais tout à l'heure à M. Lages, la Sécurité sociale andorrane doit beaucoup à Toulouse. Toulouse, généralement et pas uniquement ses organes de Sécurité sociale. Il y a d'abord eu le rôle de son Université qui est arrivée de Toulouse en Andorre en 1959 par un professeur extraordinaire qui



s'appelait Pierre Vellas, bien connu à Toulouse et qui a été le créateur de l'Université du troisième âge. Et nous avons eu la chance

qu'il soit venu en Andorre pour faire une étude sur le développement du Vall d'Ordino. C'est très pointu, très précis et très novateur en Andorre. À partir de 1959, il a conduit cette étude avec d'autres universitaires, parmi lesquels il y avait M. le professeur Lareng qui a été l'inventeur du SAMU. Venait donc en Andorre, le gratin de l'Université de Toulouse. Et tout ceci sous l'égide d'un autre professeur de cette Université, qui était Paul Ourliac, spécialiste en droit romain. Et plus tard, on m'a chargé le 1^{er} juillet 1966 de l'organisation de la Sécurité sociale en Andorre. En fait, c'était en quelque sorte l'acte fondateur car la Sécurité sociale en Andorre n'a jamais été revendiquée par personne. Elle a même été combattue par tout le monde.

Elle fait suite à l'envoi par le gouvernement espagnol, en 1965, d'un émissaire en Andorre, le gouverneur civil de Lérida, lequel a, dans une lettre au Syndic général, précisé que comme en Andorre il n'y avait pas d'organisme de Sécurité sociale, les travailleurs espagnols – majoritaires à l'époque (90 % des salariés) – devraient s'assurer à une caisse espagnole de Sécurité sociale. Ce qui a fait bondir le Syndic général M. Julià Reig Ribó. À l'époque, c'était très particulier. On ne faisait de loi en Andorre qu'une fois par an, dans un conseil de Pentecôte, qui s'appelait le conseil de Sancogesma et ces textes s'appelaient des « Ordinacions ». L'Ordinació numéro 4 du 12 juillet 1966, prévoit un « régime de Sécurité Sociale dans tout le Territoire Andorran à compter du 1^{er} Janvier 1967 ». C'est tout ce qui était indiqué. Si vous voulez, il n'y avait rien, on partait *ex-nihilo*.

Qu'a fait le Syndic général, ça devait être à la fin de l'année 65 ? Il a demandé aux coprinces de l'aider à mettre en place le système de Sécurité sociale. Il y a toujours deux coprinces. Il y a le français, qui est le président de la République française, c'est-à-dire en Andorre, nous avons l'honneur que vous élisiez tous les cinq ans notre coprince. Souvenez-vous-en, la prochaine fois que vous allez élire le Président de la République. L'autre coprince, c'est l'évêque de Urgel.

Et nous avons eu la chance que le coprince français envoie en Andorre un fonctionnaire qui était à l'époque inspecteur à l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (devenue IGAS), M. Jean Moitrier qui est arrivé le 1^{er} juin 1966. Le Syndic général m'a demandé de l'aider dans cette tâche-là. Ainsi, M. Moitrier et moi-même, avons essayé de mettre en place un régime de protection sociale.

Au mois de décembre 1966, Jordi Marquet nous a rejoints. Nous étions trois, ça fait déjà un petit groupe. Nous avons donc travaillé sur cet objectif. Jean Moitrier a écrit tous les règlements que M. Lages vous montrait tout à l'heure, les règlements généraux et les règlements d'application. C'est ce qui a été mis en place après avoir été voté par le Conseil général le 11 novembre 1966. Particularité, cette réglementation a été approuvée par les coprinces par un « Décret » de leurs Délégués Permanents du 29 décembre 1967 (qui met en place également le Règlement contentieux). Sinon elle n'aurait pas pu être mise en place, parce que contestée par tout le monde. Cette loi sur la Sécurité sociale est de ce fait exceptionnelle car habituellement, la loi était élaborée par le Conseil général qui l'approuvait, les coprinces selon la procédure dite du recours en « queixa » pouvaient annuler cette décision.

Cela a été une petite révolution en Andorre. Comme je vous l'ai dit, tout le monde était absolument contre, même les salariés étaient contre la Sécurité sociale, personne n'en voulait. C'est la première fois qu'on mettait un système d'imposition en place en Andorre pour faire payer les gens qui n'en voulaient pas. Les syndicats de l'époque, MM. Julià Reig et Baro, ont décidé, ont mis en place et ont tenu, envers et contre tous, pour l'application de la loi.

Et donc, le 1^{er} avril 1968, et ce n'est pas un poisson d'avril, nous avons eu la mise en place en Andorre d'un régime de Sécurité sociale. Malgré tout, comme galop d'essai, à partir du 1^{er} juillet 1966, les fonctionnaires avaient été obligés de cotiser à la Sécurité sociale.

Alors, quelle est la place de Toulouse dans tout cela ? Eh bien, elle a été essentielle. Je crois que si nous n'avions pas eu nos amis toulousains, la Sécurité sociale andorrane n'existerait pas ou n'existerait que très peu. Et en particulier, grâce à un responsable qui, dès le premier instant, nous a aidés : M. Bancarel. Je me souviendrai toujours que M. Paul Ourliac qui, à ce moment-là, était professeur de droit à l'Université de Toulouse et aussi adjoint au maire, M. Baudis, père, nous a invités à déjeuner au restaurant de l'école hôtelière – qui ne devait pas être très cher – M. Bancarel et moi. C'est là où j'ai connu Maurice Bancarel. Ça devait être à l'automne 1966. Et avec lui, nous avons eu tout de suite des atomes crochus et décidé que cette Sécurité sociale serait dès l'origine informatisée, parce que, comme disait M. Lages, nous n'avions pas beaucoup de gens pour pouvoir y travailler. Nous n'aurions pu trouver les cinquante collaborateurs comme à la Sécurité sociale de Monaco. Et donc, le 1^{er} avril 1968 avec ces personnes, Jordi Marquet, moi-même et trois collaborateurs, nous avons commencé ce régime de Sécurité sociale déjà informatisé, avec un système qui s'appelait le « *teleprocessing*. » Je ne sais pas si cela existe encore. C'était novateur à l'époque. Les terminaux de *teleprocessing* que nous utilisons, étaient des systèmes IBM 1050, fabriqués en Écosse, qui ont dans un premier temps été retenus à la douane parce considérés comme du matériel stratégique.

Michel Lages

Ce régime est en place au 1^{er} avril 68. Mais en 1968, il y a deux événements en Andorre : le rejet des non-salariés de la Sécurité sociale et ensuite le boycott des élections au conseil de la CASS. Et aussi les événements de 1968 en France. Alors en 1968, M. Bancarel, directeur de l'Urssaf et du centre informatique, a négocié avec ses équipes le fait que, bien que le centre informatique de Toulouse soit arrêté pour les travaux de l'Urssaf, on maintienne une liaison avec l'Andorre afin de continuer les traitements de la CASS.

Antoni Ubach

Mais ce qui est encore plus spectaculaire, c'est que M. Bancarel avait organisé une visite de tous les dignitaires du ministère des Affaires sociales dont trois directeurs, en tout une trentaine de personnes. Et les événements de mai 1968 ont éclaté juste quand ces visiteurs étaient en Andorre. Ils ont été bloqués en Andorre et n'ont pas pu revenir en France comme prévu. Ça a été une épopée extraordinaire.

Applaudissements

Michel Lages

Je remercie M. Ubach et, pour continuer sur le sujet andorran, je passe au volet informatique.

Un des premiers reportages de FR3-Toulouse est relatif à la mise en place de la Sécurité sociale en Andorre, diffusé le 8 novembre 1969. C'est un reportage qui dure 37 secondes. Le problème de ce reportage, c'est qu'il est en noir et blanc, évidemment mais muet. Pourquoi ? Parce qu'à l'époque, c'était les présentateurs, les journalistes qui faisaient le commentaire du reportage.

Jordi Aleix

M. Ubach nous a parlé de manière détaillée du démarrage de la Sécurité sociale. La première étape de l'informatisation s'est faite en télétraitement avec une liaison téléphonique commutée entre la France et l'Andorre de 200 bauds (système point à point). Mais le plus gros des traitements se faisait à l'Urssaf de Toulouse. Et quand tout a été bien rodé, on est passé à l'étape suivante, c'est-à-dire avoir nos propres systèmes informatiques. J'étais étudiant à Toulouse, on enseignait très peu l'informatique à l'époque. Je connaissais un peu l'informatique et pas la Sécurité sociale. Mais

grâce aux supports documentaires et au bon dossier d'analyse fonctionnelle, nous avons pu bien comprendre et développer le système.

J'ai travaillé pratiquement tout le temps avec les informaticiens du Centre électronique de l'Urssaf de Toulouse avec M. Rouquet, le responsable du Centre et surtout avec Jean-Paul Verdaguer, un des piliers qui m'a aidé à comprendre les systèmes informatiques. J'ai commencé en 1972 et en 1974, on a démarré en autonome avec notre propre équipe. Dans l'intervalle, j'avais embauché quelques employés au début pas mieux formés



que moi en informatique, mais qui petit à petit sont devenus d'excellents collaborateurs. Avec un esprit de pionniers et d'apprentissage, je crois que cela nous a permis de faire développer les systèmes informatiques de la Sécurité sociale qui ont été opérationnels pendant très longtemps. Notre modèle andorran a commencé à fonctionner en 1974, on l'a étoffé au fur et à mesure mais déjà, toutes les bases étaient en place, il n'y avait rien de manuel, l'informatisation était le principe directeur. Nous avons développé dès le départ toutes les applications déjà mises en place par Toulouse. On n'a cessé de faire évoluer le système, mais la base était restée la même. Il n'y a eu des changements que vingt après.

Je crois aussi que l'on peut être fier des choses les plus simples, les plus élémentaires : je pense à l'évolution du numéro de Sécurité sociale qui, au départ, avait une structure semblable au numéro français.

Quand ce système autonome couvrant toute la Sécurité sociale a

été en place, on était déjà une équipe conséquente avec des ordinateurs puissants, ce qui nous a permis d'informatiser l'administration andorrane qui ne l'était pas du tout à l'époque. Nous avons créé le Centre national d'informatique d'Andorre (CNIA) dont le premier client a été, bien sûr, la Sécurité sociale. À partir de là, nous avons informatisé toute l'administration andorrane, quand je dis toute, c'est vraiment toute, aussi bien les services centraux que locaux avec une base d'identification des personnes devenue commune à toutes les administrations. Nous avons donc créé un identifiant commun avec un seul compte qui était différent du numéro de Sécurité sociale, et l'Andorre s'est retrouvée avec deux identifiants pour ses habitants : le numéro de Sécurité sociale et le numéro d'identification nationale. Je suis allé voir M. Ubach pour échanger sur ce sujet et prendre une décision. Et là, Antoni Ubach a eu une réaction logique et clairvoyante : il a décidé d'abandonner le numéro de Sécurité sociale pour un numéro unique, qui était le numéro national d'identification. Et nous avons changé les cartes de Sécurité sociale. À mon avis, ça a été une grande étape pour l'unification de la gestion administrative du pays.

Applaudissements.

M. Lages donne la parole à M. Marquet.

Jordi Marquet

Merci, M. Lages, merci à vous tous de votre présence.

J'ai joué, certes un second rôle dans cette aventure, mais ce n'est pas pour autant que je n'ai pas pris du plaisir. J'observais avec intérêt ce qui se passait tout autour, et il s'en passait des choses.

Tout à l'heure, M. Ubach a fait allusion à toutes ces personnes parties d'Andorre pour chercher du travail. Elles allaient en majorité en France et en particulier à Béziers. Pourquoi ? Parce que l'Andorre était de nature paysanne et les éleveurs amenaient en transhumance leurs troupeaux dans les vignes autour de Béziers.

Le bouche-à-oreille faisait le reste.

Alors, pourquoi évoquer Béziers ? Cette ville avait accueilli parmi tant d'autres, un jeune Andorran qui, bien plus tard a eu un rôle important au moment où la CASS s'est créée. Pepito Baro, tel était son nom, n'était pas porté sur les affaires commerciales ou autres. Par contre il découvrit la Sécurité sociale avec



émerveillement. Sa qualité d'Andorran ne lui permettant pas d'y travailler, il monta avec des amis une mutuelle et en devint président. La Mutuelle des Andorrans, tel était son nom, fut rachetée bien plus tard par la Société Générale.

Et voilà que quelques années plus tard, attiré par son pays, il fit de la politique et devint le Vice-syndic de M. Julia Reig, un homme d'affaires de formation, de grande prestance, brillant, visionnaire et tribun de grand talent. Le Syndic était à la fois le président du parlement et le chef de l'exécutif.

M. Baro était tout le contraire : grand, mince, austère, il travaillait dans l'ombre de M. Reig. Ils se complétaient fort bien. Nous aimions le consulter et il nous étonnait par ses connaissances et son humilité.

Par ailleurs, il existait un petit courant souterrain dans les institutions, favorable au projet. Mais ce qui est surprenant, c'est que personne ne voulait faire le premier pas pour moderniser le système. Ça coûterait trop cher !

En particulier, M. Bonaventura Armengol, président de la Commission des Affaires Sociales. Pour vous brosser légèrement

son portrait, c'était un homme plutôt petit, sanguin, boudeur, soupe au lait, du genre Louis de Funès, avec qui il aurait pu faire un duo explosif s'ils s'étaient connus.

Mais il ne voulait rien entendre sur l'informatisation de la Sécurité sociale. Ce n'est pas M. Ubach qui dira le contraire. Et Dieu sait s'il avait insisté !

Quant à moi, je voyais ça nécessaire, mais je m'inclinai devant la qualité des arguments de M. Ubach et de M. Bancarel.

Et voilà qu'ils inventèrent une stratégie pour convaincre M. Armengol. M. Ubach avait beau vanter les avantages de l'informatique par rapport à un système mécanographique traditionnel, sans compter les économies en personnel, rien n'y faisait.

Le stratagème fut mis en place avec la complicité de M. Édouard Rossell, Vice-syndic à l'époque. Un beau jour, la Syndicature reçoit une invitation du directeur de l'Urssaf de Toulouse pour visiter son Centre d'Informatique. M. Rossell, invite à son tour M. Armengol, et nous voilà partis pour Toulouse avec ma Simca 1500 qui n'était pas le véhicule le plus indiqué ce jour-là vu l'état de la route.

Une fois arrivés à Toulouse, le bel immeuble de l'Urssaf nous impressionne. M. Bancarel nous reçoit avec sa courtoisie habituelle, nous passons devant la salle bruyante des perforatrices, et nous nous avançons tout au fond vers une grande pièce, toute en verre. On aurait dit un laboratoire de biochimie : silence et blouses blanches. Au fond, une grande baie donnait sur un jardin japonais, délicat, sensuel, imaginé par M. Bancarel, introduisant ainsi de la poésie dans un milieu plutôt austère.

Le stratagème allait être déclenché. L'opérateur informatique savait ce qu'il avait à faire. Il entre après nous, nous présente les différents ordinateurs du Centre qui nous impressionnent. Il nous accompagne auprès d'une imprimante. Souvenez-vous des imprimantes de l'époque. Ces grandes machines avec du papier listing. Il la mettait en marche et le papier imprimé tombait en accordéon, recueilli

dans une corbeille. C'était absolument incroyable. On s'approchait, mais on ne pouvait rien lire tellement la machine allait vite.

L'opérateur, obéissant à un petit signe de M. Bancarel, ralentit la machine et voilà qu'apparaissent en toutes lettres des noms et des adresses. C'étaient les premiers affiliés : les fonctionnaires, nous, les Conseillers Généraux (les noms des affiliés qui apparaissaient avaient été glissés discrètement à l'Urssaf par nos soins). M. Armengol qui n'en perdait pas une se tenait tout près de l'imprimante. Voilà que celle-ci ralentit, ralentit et notre Conseiller voyant son nom apparaître, s'exclame : « C'est moi, c'est moi ! » Il interroge du regard M. Rossell, le vice-syndic, qui lui dit tout naturellement : « C'est normal, c'est l'informatique. Vous avez vu comme ça avançait avant ? Ça va vite mais ça peut aller doucement aussi. C'est quelque chose qui s'adapte aux besoins. C'est une méthode moderne de gérer. »

M. Armengol se tourne vers lui, le dévisage et oubliant le protocole lui lance : « Tu peux acheter ! »

Le Vice-syndic qui était malin et astucieux répond calmement : « Bon, il faudra que j'en réfère au Syndic, on verra. Quant à vous, M. Armengol, vous ferez bien de convaincre vos collègues du Conseil. »

M. Armengol, sûr de son affaire, faisait plaisir à voir.

Par la suite, on a fêté ça. Il y avait de quoi.

Je pense que ce jour-là s'est produit le déclic qui a déclenché l'informatisation de notre Sécurité sociale.

Le *teleprocessing* a été le premier pas.

La suite vous la connaissez.

Et je suis encore là pour vous l'évoquer.

Merci de votre attention.

M. Lages donne la parole à M. Jacint Risco, représentant des retraités et des invalides dans l'actuel Conseil d'administration de la CASS.

Jacint Risco

Je vais être synthétique. C'est vrai que l'histoire est importante. J'ai entendu tout à l'heure que si on ne connaît pas l'histoire, il est difficile de comprendre aujourd'hui et de préparer l'avenir. Quelle a été l'évolution de la Sécurité sociale andorrane ?

Rendez-vous compte qu'aujourd'hui elle gère l'impôt sur le revenu en Andorre et aussi toutes les allocations non-contributives, les aides familiales, etc. Donc, c'est l'informatique de la CASS, exposée par Jordi Aleix, qui a permis tout cela, qui est encore aujourd'hui l'informatique la plus puissante du pays, arrivant même à gérer l'impôt sur les revenus.



Bon, qu'est-ce que la CASS aujourd'hui ? Je pourrais dire une chose. M. Lages a montré la réglementation mise en place en 68. Il y a des règlements qui sont encore en vigueur, si les lois sont bonnes, on ne doit pas les changer. Mais depuis, il y a eu la loi de 2008 qui s'est basée sur ce règlement de 1966. Comme l'a dit la Secrétaire générale du CHSS, le système bismarckien, c'est notre base comme c'est la vôtre. C'est-à-dire que le cotisant cotise pour recevoir une prestation. C'est la même chose que chez vous. En 2008, c'était comme ça.

En 2014, il y a eu une inflexion très sérieuse qui a concerné l'invalidité, par exemple. Et la difficulté maintenant importante, c'est qu'on a une loi de conception française, une bonne loi, mais on est en train « d'espagnoliser » cette loi. C'est-à-dire passer à un système beveridgien, bien que le gouvernement s'en défende. Mais qu'est-ce qu'ils ont fait ? Les remboursements ont diminué. C'est comme en Espagne, en Grande Bretagne et en Italie, c'est en principe gratuit. Ce n'est pas comme ici où on paye et on a des

prestations correctes. En Andorre, cette évolution est en train de progresser. C'est ce que je pense, je le dis, ce n'est pas possible, on paye sans avoir les prestations que l'on avait avant, celles que les anciens ont mis en place. C'est mon opinion.

Pour conclure ce propos, je regrette beaucoup, je le dis clairement, qu'on s'inspire de plus en plus de l'Espagne et de la Catalogne. J'ai eu un problème au Conseil d'administration (CA) avec le contrôle médical actuel (on avait des médecins conseils français, mais ils sont partis à la retraite). Maintenant il est difficile d'avoir une cohérence. Rendez-vous compte, un pays de 80 000 habitants qui a une réglementation avec des textes d'origine différente. Par exemple, les évaluations de la Sécurité sociale et le barème sont d'origine française, et pour celles du handicap on se sert du règlement espagnol. Les assurés ne comprennent plus le système. Donc, j'ai proposé à mon CA avant la fin du mandat de retourner aux origines et de revenir ici ou à Perpignan, c'est la même région, c'est l'Occitanie. J'ai dit à mon conseil d'administration : on doit retourner ici, refaire notre loi et enlever tout ce qu'on a importé d'Espagne. Parce qu'on a défiguré notre loi. Parce qu'il y a des personnes assurées et on est là pour elles. C'est vrai qu'on doit soutenir le système mais avant tout les personnes, comme je l'ai dit au président quand je suis entré au CA de la CASS. Si on ne leur donne pas leurs droits, je ne serai pas d'accord parce que c'est mon état esprit.

Il convient de souligner qu'Andorre doit renouer avec les fondements de sa Sécurité sociale, non pas avec ses règles, mais avec l'aide de la France dans cette transition inévitable vers un accord d'association avec l'UE. Qui mieux que la France, membre fondateur de l'UE et inspiratrice de notre système de Sécurité sociale, pour nous accompagner sur la voie de l'amélioration de notre législation et de la prise en compte des principaux acteurs : nos assurés, qui constituent, en définitive, la population de la Principauté ?

Merci.

Applaudissements.

Albert Anouilh

Directeur honoraire de la MSA de l'Ariège

Ancien directeur général adjoint de la MSA Midi-Pyrénées Sud



Pierre Laroque et l'utopie du droit social

Pierre Laroque (1907-1997) est un homme d'action, un grand commis de l'État, un juriste, et nul ne paraît plus éloigné de l'utopie ni moins doctrinaire, ni plus étranger à l'esprit de système. La dialectique, marxiste ou hégélienne, est absente de ses propos ou de ses écrits. Il ne sacrifie jamais à l'abstraction ou au jeu d'idées. Quant au droit social, il naît de l'usage de l'atelier et des métiers, et, construit sur des pratiques humaines et des réalités communes et partagées, ne prétend rien régir que la vie pratique, matérielle et professionnelle.

Si nous devons déterminer une dimension utopique dans le projet de Laroque, c'est dans la promotion et les potentialités du droit social que nous devrions la chercher, ancré dans la vieille tradition du syndicalisme français. Cet idéal social, nous devons tenter de le découvrir dans la relation de Laroque à l'histoire sociale et son expérience du droit social.

Comment a-t-il construit un projet de société qu'il savait irréalisable ? Nous en suivrons l'élaboration à partir de trois documents, différents par le genre littéraire, le volume, les destinataires, la date et le contexte de production :

- un ouvrage d'histoire sociale, « *Les rapports entre patrons et ouvriers* » publié en 1938,
- un discours prononcé le 23 mars 1945,
- une étude intitulée « *Contentieux social juridiction sociale* » réalisée en 1953 pour le Conseil d'État.

Quelles continuités, quelles variances ou permanences sont à l'œuvre dans ces interventions, respectivement celle du praticien et de l'historien, du militant et du juriste ? Nous les aborderons

sous deux aspects : l'expérience du droit social et son histoire (I), l'institution sociale et son juge (II).

I. L'expérience du droit social et son histoire

Fils d'un magistrat à la Cour de cassation, Pierre Laroque a vécu dans l'univers protégé de la bourgeoisie et suivi le parcours classique de L'École libre des sciences politiques où il prépare le concours d'entrée au Conseil d'État qu'il intègre en 1929 en qualité d'auditeur. Presque aussitôt, en 1930, il publie avec son collègue Roland Maspétiol, « *La tutelle administrative* », couronné par le prix Odilon Barrot de l'Académie des sciences morales et politiques, qui s'impose comme ouvrage de référence.

Rien ne prédestinait ce fort en thème à une carrière sociale. Son passage au cabinet d'Adolphe Landry, ministre du Travail (1931), en décida autrement. Les rencontres ont dû jouer leur rôle, et le contact avec de fortes et attachantes personnalités, engagées dans la cause sociale à l'instar de leurs prédécesseurs de l'élite réformatrice (1890-1914). À commencer par le ministre lui-même : Adolphe Landry (1874-1956), normalien, universitaire, philosophe, Landry, peu conformiste, s'était intéressé à l'économie politique et aux sciences sociales, avant d'instituer la démographie et la politique familiale qui était son cheval de bataille. Député de Corse, maire de Bastia, il votera contre les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Laroque n'a pu échapper à l'ascendant qu'exerçait Georges Cahen-Salvador (1875-1963) : passionné par le social, directeur des Retraites ouvrières et paysannes au ministère du Travail, et l'un des concepteurs de la loi sur les Assurances sociales (1928). De 1925 à 1939, il animera les travaux du Conseil national économique (CNE), instance paritaire régulatrice du droit social et du dialogue social.

Pierre Laroque participe à la mise en œuvre de la récente loi du 30 avril 1930 sur les Assurances sociales. Cette loi dessinait le

modèle français de protection sociale et heurtait le libéralisme dominant en instituant un principe d'obligation : obligation d'adhésion, obligation de cotisation pour l'employeur et le salarié, la cotisation sociale salariée apparaissant aux syndicats comme un mode d'appropriation de leur protection sociale ; elle concède au libéralisme le libre choix de l'organisme assureur et, en matière de soins, le libre choix du médecin.

Laroque entre dans le mécanisme conventionnel médical, est membre du Conseil supérieur des assurances sociales, participe à une commission du BIT relative aux effets de la crise sur la santé des travailleurs.

L'action syndicale et les mouvements sociaux sont à l'arrêt depuis les grèves des cheminots de 1922 matées – assommées ? – par Clémenceau. Panne de l'action sociale, panne de l'idée solidariste. La solidarité vivante, née du sang et du feu de l'épreuve, n'a pas survécu aux mécontentements et aux troubles de 1919. Jusqu'en 1936, établie sur la défaite ouvrière, la paix sociale est trompeuse. Le Front populaire renverse la situation, place les travailleurs en position de force, conquiert la législation sociale des accords de Matignon.

L'histoire sociale qui fait la matière de son ouvrage « *Les rapports entre patrons et ouvriers* » (1938) est un travail d'histoire immédiate et une lecture de l'histoire sociale à partir du Front populaire. L'intitulé pose la question de l'équilibre des rapports, leur égalité, leur justice. Laroque est réformiste. Le haut fonctionnaire examine les conditions de la paix sociale, la place des acteurs sociaux et celui de l'État. Il situe les protagonistes : le droit absolu de l'employeur dans tous les secteurs de l'entreprise ; la subordination disciplinaire et la dépendance économique de la classe salariée. Il met en lumière un « complexe d'infériorité » de l'ouvrier, un sentiment d'infériorité sociale qui constitue le véritable moteur de la lutte des classes, l'origine des conflits sociaux.

L'auteur détermine un champ propre au droit social : l'accord collectif, générateur de justice et de paix sociale. L'histoire des canuts de Lyon le montre : l'accord collectif salarial conclu entre les représentants des canuts et de leurs employeurs, validé par le maire et le préfet, résout pacifiquement un conflit du travail. La tragédie commence lorsqu'au nom de la liberté contractuelle, le comte d'Argout, ministre du Commerce, annule la convention. Une convention collective de travail est conclue par les ouvriers typographes en 1843. En 1848, *la Commission du Luxembourg* présidée par Louis Blanc, composée de représentants de patrons et d'ouvriers, élabore une législation novatrice : liberté d'association, conventions collectives, procédures de conciliation et d'arbitrage, autant d'instruments que les accords de Matignon actualiseront.

Laroque défend l'arbitrage, procédure préalable à tout conflit social, qui s'élève par degrés jusqu'à la Cour supérieure d'arbitrage près de laquelle il a exercé les fonctions de commissaire du Gouvernement. L'arbitrage a fait drastiquement chuter le nombre de conflits et s'est avéré un précieux facteur de paix sociale. Le droit social est, certes, un droit collectif, compensateur de l'inégalité radicale du contrat de travail. Mais il a d'abord pour effet de conférer l'existence et la capacité d'agir à un groupe social. Il libère de la soumission économique sur la base de valeurs humanistes. Syndicats ouvriers et patronaux sont appelés au dialogue, à conclure des accords collectifs validés par L'État. Le libre exercice du droit syndical, le principe des conventions collectives de travail, l'élection des délégués ouvriers, la politique salariale se sont effectués sous pression gouvernementale.

Les accords de Matignon sont l'acte de naissance de la classe ouvrière, du sentiment de sa dignité recouvrée, de la conscience de sa force collective. Laroque établit une continuité historique de la corporation à la convention collective ; il reconnaît une forme spécifique des relations sociales à la française supervisée par l'État ; il est convaincu que les gains de la classe ouvrière sont surtout moraux – « un sens nouveau de la dignité humaine » – et déchiffre

son action dans ce que Philippe d'Iribarne appellera une « logique de l'honneur ». Une éthique qui structure la Sécurité sociale selon Laroque.

II. L'institution sociale et son juge

Lorsqu'il prend la parole, le 23 mars 1945 devant les élèves de l'ENOES³, en présence du ministre Alexandre Parodi, Pierre Laroque se trouve à un moment charnière : les Assurances sociales appartiennent au passé, la Sécurité sociale est à venir. Cet avenir permet de penser l'impossible. Une révolution. Non marxiste. Non violente. Juste. Morale, au sens de Péguy. Le système de protection sera complet, comme le souhaite le CNR, moniste et totalisant : un seul régime obligatoire pour tous, comprenant toutes les branches de protection. Une institution également indépendante de l'État et des puissances économiques, fondée sur « un droit élémentaire de justice sociale » : « *Débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain* » qui crée chez eux « *un sentiment d'infériorité* ».

La Sécurité sociale crée pour ceux qui sont nés sans patrimoine une appropriation collective des moyens de protection sociale réunis dans une même institution, indivisible. Elle assure à chacun le minimum de propriété de soi qui lui permet d'envisager l'avenir. La Sécurité sociale est libératrice. Sa dimension anthropologique induit une éthique.

Laroque se situe sur deux plans : l'un technocratique, organisateur, scientifique, directif, qui préfigure les « grands commis de l'État » de la V^{ème} République ; l'autre militant, qui rappelle l'obligation morale d'exemplarité de l'élite patronale selon Le Play, mais dans

3. L'ENOES a été créé en 1937. L'école, connue alors sous le nom de l'ESOP, fut d'abord rattachée au Ministère de la Production Industrielle puis au Ministère de l'Economie Nationale. En 1948, elle devient une Association 1901 sous le nom ENOES (École Nationale d'Organisation Economique et Sociale). Compte tenu de son caractère privé, en 1950, elle change de nom pour s'appeler École Nouvelle d'Organisation Economique et Sociale sans changer de sigle. Source : <https://enoes.com/pourquoi-lenoes/notre-histoire/>

un sens opposé, émancipateur, donateur de dignité, de fierté, de responsabilité, de force face à la toute-puissance de l'Économique. Tel est ce « but de Sécurité sociale » un peu vague, mais proche des réalisations du passé, notamment des Bourses du Travail créées par Pelloutier que Laroque évoque avec sympathie, avec d'autres héros obscurs et sacrifiés : Varlin, Tolain, ou des socialistes utopiques qui ont marqué la mémoire et la culture ouvrières françaises : Proudhon, Fourier, Louis Blanc.

Adossée à la législation du travail, l'institution de Sécurité sociale constitue un massif juridique, unitaire, doté de règles propres, irréductibles à la volonté générale que porte le droit public, ou à l'autonomie de la volonté du droit civil. Sous le « Nous » du droit social s'abritent les intérêts du « Je ». Dans son étude de 1953, *« Contentieux social et juridiction sociale »*, Laroque le définit *a contrario* « comme ce qui s'oppose à l'économique », qui recouvre les rapports du travail et les prestations à caractère social. Deux préoccupations dominantes : l'urgence et l'état de nécessité. La multiplicité juridictionnelle et jurisprudentielle génère contrariétés de jugement ou dénis. Une interprétation de type nouveau s'impose, téléologique, conforme à la finalité du droit social.

« Des considérations sociales, humaines, l'état de besoin du travailleur ou du bénéficiaire d'une prestation, l'utilité sociale ou économique de cette prestation, peuvent et doivent intervenir dans l'appréciation des faits qui servent de base à ces solutions. »

Ce droit appelle un juge d'un nouveau type, formé au droit et, non moins, aux sciences sociales, disposant d'une expérience de terrain, dans l'industrie ou les services sociaux, distinct du juge judiciaire ou du juge administratif, mais, sur tous points, leur égal. La juridiction échevinale a fait ses preuves, produisant une commune culture du juge professionnel et de ses assesseurs. La procédure doit être simple, rapide et gratuite sur le modèle de la procédure prud'homale.

L'utopie n'est pas seulement prospective. Elle a une dimension rétrospective. Laroque nous a montré la fabrique du droit social qui fait exister de puissants corps intermédiaires, unis, fondés en solidarité, terme auquel la révolution de 1848 a préféré celui de fraternité. Nous assistons à sa méthodique déconstruction : effacement des corps intermédiaires, affaiblissement des collectifs, individualisation des droits. Quant à la solidarité, le mot est un usuel de la langue de bois, et la chose un fardeau. La révolution laroquienne n'a pas eu lieu.

80 ans

François Hiebel

Directeur régional de l'Urssaf Languedoc-Roussillon.

Administrateur du CHSS



Informatique et métiers à la Sécurité sociale

Mesdames les présidentes, Mesdames, Messieurs et chers amis, je veux d'abord vous dire que je suis très heureux d'être ici. Je voudrais féliciter le président du Comité régional d'histoire pour son programme, parce que je trouve que les sujets s'enchaînent bien. Je crois que je n'ai pas été le seul à être passionné tout à l'heure en écoutant nos collègues andorrans raconter leur aventure.

Je voudrais, Madame Laroque, faire la promotion du colloque organisé le 26 novembre avenue de Ségur par le Comité national qui portera sur l'informatique comme élément majeur de l'évolution du service de la Sécurité sociale. C'est le propos que nous voulons porter avec Marie-France, avec Michel et beaucoup d'autres acteurs de l'institution.

Mon propos de ce soir, c'est de commencer à illustrer un petit peu l'évolution expliquée par l'informatique.

Je présenterai quatre grandes parties.

Une partie sur les grandes phases, très schématique.

Une deuxième pour évoquer rapidement des objets que l'on a vu passer sur notre écran, des objets disparus, mais qu'il faut raconter aujourd'hui en termes d'histoire pour en conserver la mémoire.

Dans une troisième partie, je parlerai des métiers qui ont disparu ou évolué, on verra que c'est plutôt bien.

Et ensuite dans une quatrième partie, nous verrons ce que l'informatique a apporté en termes d'évolution du service et en termes de réduction des dépenses.

A) Sur les grandes évolutions de l'informatique, il y a aussi quatre grandes périodes.

Il y a d'abord la période des grands calculateurs, qui vont appliquer des règles pour traiter des fichiers qui tournent en séquentiel. À l'époque, les ordinateurs sont des équipements isolés, qui ne dialoguent pas entre eux. Il était compliqué de faire dialoguer les cartes perforées, les bandes magnétiques qui vont permettre la communication.

La deuxième évolution est l'ère des télécommunications et de la carte à puce, et en même temps, l'ère de la capacité de faciliter les communications, et qui va rayonner dans le service. Alors je voudrais invoquer un nom. Je ne sais pas si vous vous souvenez du nom de l'inventeur français de la carte à puces, M. Roland Moreno. Sa biographie est intéressante. À 20 ans, il a travaillé successivement à la Mutuelle des étudiants de France et à la Direction de la Sécurité sociale.

La troisième période, ce sont les années 1990 et 2000 de l'avènement du web qui a profondément modifié le service, dans la mesure où il a rendu l'assuré, le retraité, l'employé, acteur de sa propre action.

Enfin, la quatrième période, celle dans laquelle nous sommes, l'arrivée, dès 2020, de l'intelligence artificielle générative. Deux mouvements qui se sont faits en parallèle.

Le premier est constitué des trois premières phases qui ont un point commun, l'explosion exponentielle des données. Ce premier mouvement nous autorisera à passer à l'intelligence artificielle générative.

Le deuxième mouvement, c'est une volonté des administrations, des pouvoirs publics et l'émergence des caisses nationales d'arriver à un service qui soit un service le plus possible d'égalité sur l'ensemble du territoire national. Et ce mouvement est fort en Sécurité sociale, alors que, lorsqu'on analyse sur d'autres univers, services ou administrations, ce mouvement n'a pas été observé. Le monde

de l'hôpital est complètement éclaté pendant toute cette période, là où les caisses de Sécurité sociale ont réussi à mettre en œuvre des objectifs de gestion.

Voilà sur ces grandes évolutions.

B) Deuxième partie, je voudrais rapidement évoquer des objets qu'on a vu défiler à l'écran, mais c'est extraordinaire d'y penser.

Il y avait des salles entières qu'on ne trouve plus aujourd'hui, sauf dans quelques caisses, où l'on traitait le courrier et qui étaient de véritables usines. Dans ces salles, on trouvait, vous vous en souvenez, des chariots absolument énormes qui ne servaient qu'à manipuler le courrier. On a vu passer quelques équipements du courrier, les tampons, les trombones, les parapheurs, les machines à écrire « équipées de papier carbone ». Un équipement à l'époque extraordinaire qui a complètement disparu, les visionneuses de microfiches. Ce qui a beaucoup évolué, ce sont les locaux d'archives, nécessaires pour conserver l'histoire, mais c'est une évolution tout à fait positive. On peut évoquer les listings qu'il fallait découper pour pouvoir les dispatcher sur les différents services, et les bandes Caroll. Sans oublier les salles des machines des Certi-Cetelic, des imprimantes géantes. Et les évolutions ne s'arrêtent pas là. Il y a un an, on a supprimé le téléphone à fil sur mon bureau. Là aussi, c'est une évolution tout à fait bienvenue et salutare. J'évoquerai un dernier objet qui est un autre moyen de payer les cotisations en liquide, parce que tout ne passait pas par virement ni par lettre chèque, c'est le revolver. Tous les organismes en étaient dotés. Il y avait bien sûr un coffre d'abord, et dans le coffre il y avait notamment un revolver dont il a fallu se séparer.

C) Ma troisième partie porte sur les métiers qui ont évolué et ceux qui fort heureusement ont disparu. Les techniciens de l'ouverture du courrier, il n'en reste que très peu. C'est quand même une évolution positive. Le fait qu'on les concentre dans certaines caisses

est aussi un signe positif à cet égard (seulement trois Urssaf en France pour réaliser une activité mutualisée). D'autres métiers ont disparu et d'autres qu'on a vu apparaître, et cela a créé des problèmes sociaux difficiles pour les directeurs. Par exemple, les enco-deuses (d'ailleurs on en parle au féminin, je n'ai jamais vu d'hommes dans ces salles), les salles de saisie, les services d'encaissement, les caissiers avec leur revolver, les imprimeurs, les standardistes, sans oublier les dactylos et les sténodactylos qui étaient indispensables.

Il y a un métier dont il est significatif d'évoquer la disparition. C'est celui d'organisateur. Alors, pourquoi ce métier était majeur ? Simplement parce qu'à l'époque, nous étions dans une taylorisation d'activités qui était indispensable et qui rendait nécessaire la plus-value des organisateurs qui, progressivement, ont disparu, notamment du fait de l'intégration de leurs activités dans les lignes managériales. Les managers ont pu reprendre à leur compte l'informatisation en s'appuyant aussi sur des données qui n'existaient pas à une période relativement récente. Je rappelle que, pour les opérations, on en était souvent au stade du bâton qu'il fallait rayer en base 5.

Il ne faut pas oublier non plus l'évolution des métiers des agents de direction. Un agent de direction supérieur n'existait pas s'il n'avait pas une assistante et une ou deux secrétaires, et fort heureusement, là aussi, ces activités ont fortement évolué.

D) Ma quatrième partie sur l'évolution de la perception du service et de son coût sera assez brève.

La sécu, c'était quoi ? Avant l'irruption du web, la sécu, c'était une grande machine à recevoir et à renvoyer du papier. La sécu, les dépenses administratives, à 50 %, c'était des dépenses de papier et d'affranchissement. En termes de services, c'était un service qui ne permettait pas à l'assuré d'avoir une vision de sa propre situation. Et donc, en termes de coût, on a là, effectivement, un gain absolument considérable. Nous sommes passés de 190 000 salariés du régime général dans les années 1970 pour 50 millions de Français

avec un coût de gestion de 4 % à 140 000 salariés aujourd'hui, après et compris l'intégration des RSI, pour une population totale de 68 millions de français.

Mais ce que je retiens surtout, c'est l'évolution positive sur le service dû aux usagers, ce qui, encore une fois, a pu arriver grâce à l'informatique. Je crois qu'il est important de documenter cela et nous le ferons au colloque du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale. Rendez-vous à Paris le 26 novembre !

Mathieu Peter : Merci M. Hiebel. Nous allons accueillir maintenant notre dernier intervenant, M. Jean Dokhelar, directeur régional de l'Urssaf Midi-Pyrénées, précédemment directeur régional adjoint de l'Urssaf d'Aquitaine, directeur de l'Urssaf de Lot-et-Garonne, qui va nous parler de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de la Sécurité sociale.

Jean Dokhelar

Directeur régional de l'Urssaf Midi-Pyrénées



Intelligence Artificielle et nouvelles technologies à la Sécurité sociale

Bonjour à tous.

À l'Urssaf nous avons créé un petit musée à l'occasion du 80^e anniversaire avec des objets et souvenirs apportés par les agents. J'ai assisté la semaine dernière à une discussion entre Nicole, un agent de l'Urssaf qui part prochainement à la retraite, et Bastien engagé il y a un an à l'Urssaf. Nicole expliquait à Bastien la révolution qu'avait représentée l'arrivée de l'ordinateur, elle qui était dactylo, pour reprendre le terme. Et la réponse de Bastien a été assez intéressante. Bastien, 23 ans, lui dit : « Ouais, bon, en fait, tu as juste vécu ce qu'on est en train de vivre, nous, avec l'IA. » Et cette phrase, d'une banalité confondante, m'amène à trois réflexions.

La première, c'est que la technologie a toujours été au cœur de la Sécurité sociale, et chaque étape a suscité enthousiasme et/ou inquiétude.

Créée en 1945, la Sécurité sociale reposait sur une vision profondément **humaniste**, protéger chacun face aux risques de la vie, et la technologie l'y a aidée. 80 ans après, une nouvelle révolution technologique transforme nos façons de gérer.

Suite logique et continuité : **en trois générations de la carte perforée à l'IA**, la question reste la même : **comment la technologie peut-elle mieux servir la solidarité ?**

La deuxième, c'est que l'IA est déjà là, Bastien l'utilise sûrement à titre privé, mais elle est déjà très présente aussi dans nos organismes.

Et enfin, quelle définition de l'IA ? J'aime bien celle du Parlement européen : « Tout outil utilisé par une machine capable de reproduire des comportements humains, tels que le raisonnement, la

planification et la créativité. » Cependant **l'IA générative** n'exécute pas seulement des règles, elle a en plus la **capacité à comprendre et à anticiper à partir des données**.

Alors où en est-on de l'IA dans les organismes de la Sécurité sociale ?

I. Une IA fondée sur des principes humains et éthiques

Chaque branche a élaboré une **doctrine**, dans le respect de l'*LA Act* (règlement européen du 13 juin 2024), qui régle :

- La primauté humaine

L'IA peut, par nature, créer de la méfiance. Parce qu'elle repose sur des calculs complexes, souvent invisibles. Parce qu'elle apprend à partir des bases de données qui peuvent être biaisées.

Or, dans le champ de la protection sociale, chaque décision touche directement les droits des citoyens. Si un algorithme se trompe, ce n'est pas une simple erreur de calcul, ça peut-être un droit mal attribué, une situation sociale fragilisée.

L'IA reste un outil d'assistance, un outil d'aide à la décision : elle éclaire la décision humaine, mais ne la remplace pas. Les décisions finales, l'interprétation des résultats restent entre les mains des hommes et des femmes de la Sécurité sociale.

- L'éthique et la transparence

Les organismes de la Sécurité sociale se doivent d'être :

- exemplaires : les algorithmes doivent être **explicables** (sur quelle base ils prennent les décisions), **contrôlables** et **responsables** (on doit pouvoir tracer leur fonctionnement).
- **éthiques** aussi, par une consommation raisonnée (impact des « datacenters »), respectueuse de l'environnement.

- La souveraineté des données

La donnée sociale est un bien public (énorme richesse, mais aussi responsabilité). Ce sont des données sensibles, nominatives : de santé, de revenus, de situations familiales. Elles doivent être protégées dans des environnements maîtrisés, c'est-à-dire qu'il faut concilier innovation et protection des données.

II. L'IA comme outil au service des grands enjeux de la Sécurité sociale

- Enjeu pour la relation de service, relation usagers

Cela relève de l'IA générative. Il s'agit de l'utilisation de l'IA pour créer de nouveaux contenus, comme du texte, des images, de la musique, de l'audio et des vidéos *Chat bots*, *Voice bots*, *live chats*, des assistants virtuels 24h/24 qui répondent à des questions simples, mais aussi les courriels (*mails bots*).

Ces outils vont nous aider à personnaliser la relation dans une démarche de tous qui est celle d'« aller vers » l'utilisateur.

- Enjeu pour la fraude et le contrôle : le *Datamining*

Par exemple, la CNAV utilise des algorithmes d'analyse des flux pour anticiper les risques de fraude.

L'Urssaf utilise le *datamining* pour identifier le travail dissimulé ; quasiment 85 % de nos dossiers de lutte contre la fraude viennent de l'intelligence artificielle. Ils viennent du *datamining*. Ce n'est plus un être humain qui vient dénoncer son voisin. Ça existe encore, mais ce n'est pas le plus fréquent, c'est plutôt l'IA qui nous y mène.

Cela ne se substitue pas à l'humain, mais oriente les priorités d'enquête.

- Enjeu de santé publique, de fragilité sociale

À la CNAM, il existe des projets d'aide à la détection de pathologies

chroniques, d'aide à la prévention, au ciblage de campagnes de dépistage, au suivi des parcours des patients (pour anticiper les ruptures de traitement).

- Enjeu d'efficacité interne, de productivité

Pour la CNAV, ce sont des outils d'aide à la liquidation des retraites ; ils permettent de fiabiliser les calculs et de diminuer les erreurs. Cela entraîne une transformation de la relation avec les usagers : des services simples, personnalisés, ce qui signifie davantage de conseils et d'accompagnement.

III. Le déploiement de l'IA au sein des organismes de Sécurité sociale, et l'impact sur les agents.

C'est un vrai enjeu pour nous, en tant que dirigeants, de voir comment nous pouvons accompagner les équipes dans l'intégration de l'IA.

La première des choses, c'est de sensibiliser nos équipes là-dessus, dont une partie est inquiète. L'une des inquiétudes concerne le maintien de l'emploi avec le déploiement de l'IA. Une deuxième inquiétude a à voir avec la transformation des métiers. Avec tous les développements de l'IA, les contenus des métiers vont évoluer. Notre responsabilité est d'abord de sensibiliser les équipes et d'être sincères quant aux évolutions.

Il faut partir du terrain, c'est-à-dire qu'il faut co-construire et expérimenter avec les agents : *prompts*, *tutos*, ateliers/services. Il s'agit de partager les bonnes pratiques, les cas d'usage sont multiples : aide à la rédaction, anonymisation des documents, synthèses de documents, appuis juridiques, aide à la décision, communication (création de vidéos, de *podcasts*...)

Nous avons un bon exemple avec la cousinade. Ce sont des rencontres entre cousins, entre les CPAM, CAF, Carsat, Urssaf. C'est vraiment un endroit fabuleux, parce que c'est un lieu d'échange.

Ainsi, l'année dernière, un des thèmes qui nous concernait tous, c'était l'IA. Nous avons fait des conférences sur l'IA, et nos équipes ont partagé ce qu'elles font.

IV. Conclusion :

Quelles sont les perspectives à cinq ans, à dix ans ?

- Des politiques publiques éclairées par la donnée.

L'IA ouvre des perspectives intéressantes pour la conduite de politiques publiques : grâce à des modèles prédictifs, on pourra anticiper les besoins (fragilités sociales sur les territoires, dépenses de santé par profils), ce qui permettra des réactions préventives, au service de la santé publique et de la lutte contre la précarité.

- Des organismes « augmentés ».

Par une automatisation de la plupart des tâches répétitives (saisies, vérifications, tri des documents, contrôles de premier niveau), les agents pourront se recentrer sur l'accompagnement, la médiation, le conseil (le « aller vers »), et les usagers seront guidés par des interfaces personnalisées et intelligentes.

Et dans vingt ans, on fêtera le centième anniversaire de la Sécurité sociale : tout digitalisé, plus de file d'attente, des agents connectés, l'IA...

mais :

- Un chat bot peut répondre à une question, mais il ne peut pas écouter une détresse.
- Un algorithme peut signaler un risque, mais il ne peut pas mesurer la complexité d'une situation de vie.

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire. »

(Henri Bergson)

Isabelle Sancerni

*Présidente de la
Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF),
présidente de l'Association pour l'étude de
l'histoire de la Sécurité sociale (AEHSS)*



Conclusion

Monsieur le Président du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale d'Occitanie, cher Michel, Madame la Secrétaire générale du Comité d'histoire de la Sécurité sociale, chère Marie-France, Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'organismes de Sécurité sociale, Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'organismes de Sécurité sociale, Mesdames et Messieurs les membres du Comité régional d'histoire, Mesdames et Messieurs.

Je suis particulièrement heureuse et honorée d'être parmi vous aujourd'hui pour célébrer les 80 ans de cette magnifique institution qu'est la Sécurité sociale. Et je remercie le président du Comité régional d'histoire de l'opportunité qu'il m'offre de m'exprimer au cours de cette très intéressante journée. Je veux donc, en préambule de mon propos, remercier tous les intervenants qui nous ont passionnés avec leurs exposés, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la parfaite organisation de notre rencontre. Un grand merci également à nos amis d'Andorre qui nous ont fait revivre la création de leur Caisse de Sécurité sociale, c'était vraiment une page d'histoire. Merci également à chacun des membres du Comité régional d'histoire d'Occitanie qui œuvrent à faire connaître et donc rayonner notre modèle social.

Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Tel est le pilier de notre système de Sécurité sociale. Cette phrase, nous la connaissons bien, nous l'employons souvent, nous la répétons même à diverses occasions. Je peux en témoigner. Mais réalisons-nous encore quelle révolution ce principe représente et quelle audace il a fallu aux fondateurs de la Sécurité sociale pour construire et mettre en place ce mécanisme de solidarité qui, 80 ans après les ordonnances de 1945, continue de fonctionner et de jouer un rôle fondamental dans notre société ?

Si j'effectue un bref retour sur ces huit décennies, et sans être redondante avec les présentations dont nous avons bénéficié tout cet après-midi, je mentionnerai simplement quelques faits simples, incontestables. Solidaire et universelle, la Sécurité sociale porte en elle des progrès sociaux remarquables que l'on peut observer dans notre pays. Il suffit de dire qu'en 80 ans, l'espérance de vie des hommes a augmenté de dix-sept ans, celle des femmes de vingt ans. La mortalité infantile, si elle peut encore s'améliorer, a été divisée par quinze. Et le taux d'activité des femmes, belle et grande particularité française, a augmenté d'un tiers. Je pourrais mentionner d'autres améliorations, dont nous oublions presque que nous les devons à la Sécurité sociale.

Notre Sécurité sociale a également accompagné tout au long de ces décennies l'évolution et les mutations de notre société en s'adaptant à ses besoins. Je citerai quelques exemples récents qui concernent la branche Famille, dont vous admettez évidemment qu'ils me sont particulièrement chers. En premier lieu, rappelons-nous la création, en décembre 2023, de l'aide aux femmes victimes de violences conjugales en réaction à un fait de société que l'on ne veut plus taire ni ignorer. Je peux également mentionner la création en 2018 puis en 2024 des bonus inclusion handicap dans les crèches et dans les établissements d'accueil du jeune enfant, des mesures significatives à l'aune de l'engagement que notre société se doit d'offrir les mêmes chances d'épanouissement et de rencontres à chaque enfant, quelles que soient ses particularités physiques ou mentales.

Enfin, notre Institution est un amortisseur des crises qui touchent notre société. Elle a joué à plein pour soutenir nos concitoyennes, nos concitoyens dans les périodes de crise économique et sanitaire. Rappelons-nous, il y a cinq ans, la pandémie de Covid-19. Notre système de santé, terriblement éprouvé durant de longs mois, a cependant tenu le coup, a permis l'accès aux soins, à la vaccination de notre population. Les filets de sécurité que la branche famille a mis en place auprès de nos partenaires, des familles et

des bénéficiaires se sont traduits par exemple dans les aides financières que nous avons continué de verser aux centres sociaux, aux accueils tant d'enfants que de jeunes, et qui ont contribué au maintien de structures. Les aides aux entreprises ont limité le nombre de faillites. Tous nos organismes, équipés en un temps record du matériel nécessaire au travail à distance, ont très rapidement assuré leurs services aux allocataires, aux familles et aux partenaires. Le coût en a été sans doute considérable. Mais collectivement, nous avons agi pour protéger nos concitoyens et nous-mêmes, un défi rarement vu dans d'autres pays.

Pour autant, il convient de se rappeler que rien n'est jamais acquis. Notre Sécurité sociale, vieille dame dynamique de 80 ans, doit se réinventer, faire face à des défis démographiques, économiques et écologiques.

Dans le contexte d'importants déficits de finances publiques, la tentation est grande, dans une partie de l'opinion, de remettre en cause la pertinence de notre modèle de Sécurité sociale. Il serait coûteux, inciterait à l'inactivité ou favoriserait dans le public l'assistanat. Il est donc impératif que notre institution accroisse son efficacité dans la lutte contre la fraude et les abus, tout en œuvrant contre les non-recours et pour l'accès au juste droit de tous les bénéficiaires. Il en va de la confiance de nos concitoyens dans notre système et donc de l'adhésion collective au principe même de solidarité, fondement de la Sécurité sociale. Dans chacune des branches de nos institutions, les réflexions et les actions sont lancées pour répondre à ces défis et assurer à la fois la pérennité et la continuation de notre modèle social. L'histoire l'a brillamment démontré et les travaux des comités régionaux et du Comité national d'histoire le prouvent avec brio, notre institution a toujours survécu.

À l'heure où, ici et ailleurs, nous célébrons l'anniversaire des 80 ans de la Sécurité sociale, il importe de se rappeler que notre système est précieux, fragile aussi.

Il constitue un modèle que bien des pays nous envient et dont nombre d'entre eux s'inspirent, comme j'ai pu le constater dans les travaux de l'Association Internationale de Sécurité Sociale dont j'étais jusque récemment la vice-présidente.

Que l'évènement que nous allons vivre avec plaisir et intérêt soit l'occasion de nous rappeler notre fierté et notre attachement à la Sécurité sociale et la vigilance que nous devons avoir pour la faire vivre et évoluer, afin de toujours répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Questions de l'assistance

Q. Patrick Bernié, sous-préfet honoraire.

« Ce n'est qu'au prix d'une ardente patience que nous pourrons conquérir la cité splendide qui donnera la lumière, la justice et la dignité à tous les hommes », écrivait Arthur Rimbaud.

Depuis 1945, vous l'avez souligné, Madame Laroque, notre société est impactée par des évolutions d'un niveau inédit. Prééminence d'une dimension capitaliste, mondialisation, contraintes démographiques liées à la natalité, mais aussi aux changements climatiques et au contexte géopolitique, fractures sociales et territoriales, désintérêt d'une partie de la population pour le social induisant un individualisme croissant. La liste n'est pas exhaustive. J'en viens à ma question. Compte tenu de ces éléments, la Sécurité sociale pourra-t-elle résister à ces évolutions et perdurer ?

R. Marie-France Laroque

Oui, un petit mot. Selon qu'on est pessimiste ou optimiste, vous imaginez qu'on ne va pas vous dire la même chose. Moi, je dirais que je suis plutôt optimiste, je vous le dis tout de suite. Et je trouve que, quand même, peut-être pas dans ces vingt, trente, je suis en train de calculer, dernières années, c'est peut-être moins compliqué pour notre système de Sécurité sociale, parce qu'il n'y avait pas les mêmes évolutions. Après, c'est devenu compliqué. Et on le sait aujourd'hui, on a quand même quelques questions délicates à résoudre. On n'est pas d'accord sur les solutions, etc. Mais je pense quand même qu'on devrait y arriver. Peut-être qu'il faut revoir les choses. Et c'est compliqué parce que certains ont envie de peser

plus en faveur des prestations, d'autres, d'augmenter tel type de ressources. Même si je n'ai pas vraiment de réponse, vous l'imaginez bien, mais moi, je suis optimiste. C'est pour ça que je suis sûre qu'on se retrouve dans vingt ans.



Q. Jean-Jacques Miñana

Oui, bonjour. Jean-Jacques Miñana, je suis administrateur à l'Urssaf Languedoc-Roussillon, donc mandaté ici aujourd'hui. Et si je suis dans cet organisme, c'est grâce à mon organisation syndicale, la CGT, qui m'a mandaté à l'Urssaf. Je n'ai pas de question et je vais juste émettre un remerciement et quelques regrets.

Mon remerciement est pour la présidente de la CPAM de la Haute-Garonne qui a cité Ambroise Croizat.

Le regret, bien sûr, c'est que cet homme est étrangement absent dans nos débats et dans nos présentations. Là, moi, je suis choqué. Je suis choqué parce que j'ai vu qu'il y avait des jeunes là-bas et je ne suis pas certain qu'ils parlent un jour d'Ambroise Croizat. Tant mieux s'ils en ont entendu parler. Ambroise Croizat, ministre du Travail de l'époque, ministre des travailleurs, inventeur de la Sécurité sociale.

Alors, souvent, on les oppose, Croizat et Laroque, je ne sais pas pourquoi, c'est un binôme qui est extrêmement complémentaire, revendiqué. Donc j'aurais aimé qu'on en parle un petit peu, j'entends d'ici d'ailleurs, il fallait en parler Messieurs. Et ce, d'autant plus que lors de la réunion du conseil d'administration du Comité régional, j'avais évoqué ce thème déjà. Je pense qu'on aurait pu prendre cinq minutes pour rendre hommage à cet homme. Pierre Laroque, c'est juste, c'est lui rendre justice, ça a été un formidable travailleur, je parle de Pierre Laroque, technicien, le constructeur de la sécu. Par contre, Albert Anouilh a très bien relaté une partie de sa vie. J'aurais aussi aimé entendre évoquer la Résistance et la Libération parce que ça nous aurait amenés à parler aussi du Conseil national de la Résistance et à ses travaux. Je le rappelle, le Conseil national de la Résistance prévoyait un plan complet de Sécurité sociale. Et là, peut-être, on aurait parlé de Croizat. Voilà, je vous remercie.

R. Mathieu Peter

Merci. Je vous rappelle, quand même, que le Comité régional d'histoire a fait diffuser à plusieurs reprises, le film « *La Sociale* » qui évoque Croizat dans une perspective historique. Il était évoqué et donc pas oublié.

R. Philippe Delvit

Je suis professeur à l'Université Toulouse Capitole. Je vais répondre à Monsieur pour lui dire qu'Ambroise Croizat, il n'est pas oublié, il n'est pas perdu du tout. Par exemple, tout à l'heure, Monsieur, si vous avez le temps d'aller dans la petite salle où on a mis en place un certain nombre d'ouvrages. C'est la contribution de la Bibliothèque de l'Arsenal, justement, à notre Sécu. Il y a tout type d'ouvrages, effectivement. La première Sécurité sociale, et puis la revue de presse que je vais vous offrir. Est-ce que vous l'avez vue ? Alors, regardez, vous tournez, la dernière page, figurez-vous que c'est le *Figaro littéraire*, qui, justement évoque la thèse qui est en cours de rédaction sur Ambroise Croizat et que je lirai avec beaucoup d'intérêt lorsqu'elle sortira. Donc, de ce point de vue, Ambroise Croizat n'est pas tombé dans les poubelles ou les oubliettes de l'histoire, mais évidemment, dans une rencontre d'une après-midi, le temps est un peu compté. Alors, quelques mots sur le sujet. Oui, Ambroise Croizat, du point de vue de l'action qu'il a eue à l'époque. Dans une époque où la première sécu n'est pas marquée par l'enthousiasme. Entre 1945 et 1947, ce n'est pas l'enthousiasme. Il y a des choses qui paraissent plus essentielles. Manger – de Gaulle évoquera l'importance en France d'une distribution de rations de haricots. Le rationnement est très faible, et la reconstruction en cours, les questions sont les suivantes : comment on va se loger ? Comment se chauffer ? Merci à Ambroise Croizat, merci à Pierre Laroque, merci à celles et ceux qui ont construit la Sécurité sociale. Je pense à tous les gens en particulier qui ont mis leurs espoirs dans cette sécu.

Applaudissements

Actualités anciennes et récentes

Lors de la rencontre, après son intervention (p. 33), Mathieu Peter a présenté trois reportages de télévisions régionales de 1965.

I. Trois actualités régionales à l'occasion du 20^e anniversaire de la Sécurité sociale

À cette occasion toutes les télévisions régionales avaient consacré des reportages au cours de leur journaux télévisés. Ceux présentés lors de la rencontre ont, à l'origine, été diffusés le 5 octobre 1965.

Bretagne⁴

Le reportage « *La Sécurité sociale a vingt ans* » diffusé au journal télévisé de Rennes, débute par une interview de Pierre Laroque présentée lors de la rencontre.

Présentateur : M. le président Pierre Laroque, vous êtes le fondateur de la Sécurité sociale. Qu'évoque pour vous cet anniversaire ?

Pierre Laroque : Cet anniversaire évoque pour moi le temps où ceux qui avaient été unis dans la Résistance et le combat contre l'ennemi ont été associés dans un nouveau combat pour une société plus juste. Il évoque le temps où des milliers d'hommes et de femmes à travers la France se sont dépensés sans compter. Ne ménageant ni leur temps, ni leur peine pour édifier une institution nouvelle, par-delà les techniciens et les fonctionnaires, pour animer des caisses, des organismes qui, gérés par les intéressés eux-mêmes, garantissent à tous les travailleurs un avenir meilleur et des chances nouvelles dans l'existence.

4. Notice INA : RYC9711247701. Collection Bretagne actualités

Bien sûr, les ambitions n'ont pas toujours été à la mesure des espoirs que l'on avait mis dans l'institution, mais il est de fait que les tous les travailleurs de France demeurent profondément, viscéralement attachés à la Sécurité sociale, et l'explication en est qu'ils sont pleinement conscients qu'il y a là pour eux une conquête majeure, une étape essentielle dans l'histoire sociale de la France.

2. Midi-Pyrénées⁵

Celui diffusé en Midi-Pyrénées (3 minutes 38 secondes), intitulé « *La Sécurité sociale dans la région Midi-Pyrénées* », débute par : « Vingt ans déjà, vingt ans seulement ! Mais oui, il y a eu hier vingt ans, c'était le 4 octobre 1945, que la Sécurité sociale est entrée dans notre vie. Nous n'avons peut-être pas mesuré immédiatement l'importance de ces ordonnances. »

3. Languedoc-Roussillon⁶

Le reportage de Montpellier « *La Sécurité sociale a vingt ans : ses réalisations dans la région* » d'une durée de 4 minutes 16 secondes et commence ainsi : La Sécurité sociale a maintenant vingt ans, quel chemin parcouru depuis le 4 octobre 1945 date à laquelle elle fut créée... cet organisme a une administration moderne.

Pour introduire les exposés de François Hiebel et de Jean Dokbelar, Mathieu Peter a présenté trois reportages de la télévision régionale, un de 1965 et deux de 1986, ainsi qu'une vidéo institutionnelle de 2022.

II. Informatisation des organismes de Sécurité sociale en Midi-Pyrénées

1. Toulouse : le fonctionnement de l'Urssaf⁷ (1965)

Diffusé le 16 novembre 1965, au journal télévisé de Toulouse, ce reportage accompagne l'installation de l'Urssaf de la

5. Notice INA : RBF01008937. Collection JT Toulouse.

6. Notice INA : RBC9707175908.

7. Notice INA : RBF01009237

Haute-Garonne dans un nouveau bâtiment regroupant l'ensemble des services. Pendant plus de six minutes, il met en valeur son centre électronique « seul centre du genre en France, à être informatisé », avec des machines de « deuxième génération » constituant le quatrième équipement de Midi-Pyrénées pour le directeur, Maurice Bancarel, longuement interviewé.

M. Bancarel.

« Les raisons [de cet équipement] tiennent aux difficultés que l'Urssaf a connues dès sa création : insuffisance de locaux, difficultés administratives, charges très importantes. Il nous a donc fallu essayer, sous le plus faible volume, d'obtenir le maximum de rendement. L'électronique pour nous a été une sorte de raccourci technique pour arriver à rééquilibrer la gestion de l'organisme. »

À la question de la journaliste sur de dramatiques compressions de personnel suite à cette mécanisation, M. Bancarel répond :

« Tout au contraire. Tout au contraire ! Nous avons eu quelques difficultés au départ qui tenaient à la formation du personnel, que nous devons spécialiser sur le nouvel ensemble électronique et, en supprimant les tâches d'exécution, nous sommes arrivés à une véritable revalorisation fonctionnelle de nos agents qui sont aujourd'hui disponibles pour des tâches plus complexes du deuxième ou du troisième degré, rédacteurs ou tâches de contact avec le public. »

M. Bancarel ajoute que les avantages de cet équipement

« sont ceux de tout ensemble électronique, rapidité et actualisation de l'information et qui peut être traitée dans des délais extrêmement rapides, et permettre non seulement à l'organisme de faire face à ses tâches normales mais également de découvrir un certain nombre de possibilités, en matière de prospective économique, d'informations statistiques et qui éclairent de façon, je crois assez exceptionnelle, la tâche des gestionnaires

de l'organisme, tant au niveau du comité de gestion que de la direction de l'organisme lui-même. »

Il conclut l'interview en précisant que de nouveaux

« aménagements sont de nature à permettre une sorte de démocratisation technique pour les utilisateurs extérieurs de l'Urssaf. Car à partir du moment où nous mettrons sur pied le *teleprocessing*, [traitement à distance], les utilisateurs situés à Tarbes, à Rodez ou à l'extérieur de Toulouse, pourront à tout moment et à toute heure, pratiquement sans intervention humaine, interroger l'ordinateur et obtenir de lui les renseignements qu'il désire, sans que nous ayons en quoi que ce soit à intervenir. »

La caméra s'attarde sur ce centre dans lequel est supprimé tout bruit avec une température constante et montre le matériel aux capacités importantes :

- Trieuse de cartes perforées à 1 000 cartes/minute,
- Imprimante à 600 lignes/minute,
- Armoire à disques de 20 millions de caractères,
- Armoires de bandes magnétiques et pupitre d'interrogation.

Le président du Comité de gestion de l'Urssaf souligne que « l'électronisation » de l'organisme a permis un meilleur recouvrement des cotisations, et que les statistiques fournies par l'ordinateur pourraient être exploitées par l'ensemble des organismes professionnels et les pouvoirs publics.

Le reportage se termine sur une note futuriste, faisant entendre une musique émanant de l'ordinateur, et évoque la « machine parlante » présentée au dernier SICOB⁸, capable de répondre en plusieurs langues avec une voix artificielle.

8. Salon des industries et du commerce de bureau (SICOB), salon professionnel de la bureautique, de l'informatique, des réseaux et des télécommunications, tenu de 1950 à 1957 au Parc des expositions de la porte de Versailles, puis au CNIT de La Défense jusqu'en 1990. Source Wikipédia

2. « La retraite ça se prépare »⁹

Diffusé le 3 mars 1986 dans *Quercy Rouergue Actualités*, ce reportage de trois minutes sur la CRAM-MP accompagne une campagne d'information de la préparation de la retraite. Il met en avant l'ouverture progressive de centres d'accueil en Midi-Pyrénées : Toulouse, Albi et Tarbes déjà opérationnels, bientôt rejoints par Castres, Montauban, Rodez, Cahors, Auch complétant les 120 points d'accueil temporaires. Le reportage insiste sur la modernisation des procédures : envoi automatique d'un relevé de carrière à 58 ans ; constitution rapide du dossier grâce à l'informatique.

Pour **Albert Pierret**, Sous-directeur,

« l'objectif est de permettre à l'assuré de constituer son dossier dès 59 ans en toute tranquillité, de pouvoir rassembler tous les documents nécessaires à la liquidation de ses droits et d'obtenir en contrepartie un paiement dès la date prévue, et je rappelle que, dès novembre 1986, nous passerons à la mensualisation, c'est-à-dire que les retraites seront payées chaque mois, et l'assuré pourra donc obtenir un paiement dès le 1^{er} mois sans aucun problème, à la condition qu'il vienne nous voir dès 59 ans. »

3. « Avant l'inauguration du Cetelic »¹⁰

Le 10 décembre 1986, la télévision régionale consacre deux minutes aux nouveaux locaux du CETELIC¹¹ à Toulouse. Ce Centre reliant les huit CPAM constitue un investissement majeur. L'ordinateur central gère alors 1,3 million de comptes, avec une capacité de huit millions de caractères en mémoire centrale et sept milliards sur disques magnétiques, « capacité suffisante pour répondre facilement aux besoins croissants des caisses pour les vingt prochaines années ». Les responsables soulignent l'ampleur des enjeux.

9. Notice INA : RBC03011929.

10. Notice INA : RBC03017366

11. Centre de Traitement Électronique InterCaisse Midi-Pyrénées.

Pour **Pierre Thomas**, directeur du Cetelic, cet investissement considérable était devenu une nécessité « pour répondre tout d'abord à une production toujours croissante, 6 000 décomptes/jour en 1971, 70 000 décomptes en 1986. Et enfin, pour réduire les délais de paiement, de l'ordre d'un mois en 1971, ils sont d'une semaine en 1986 ».

Jean-Claude Martinet, président du Cetelic : les 1,3 million d'assurés de Midi-Pyrénées recevront dans les meilleurs délais leur bordereau de Sécurité sociale, représentant les frais de maladie, rentes accidents ou d'invalidité, et cela pour un coût inférieur à un franc et dans un délai de 36 heures pour le Cetelic. Par ailleurs, il souligne que « cela représente aussi un coût financier qui n'est pas négligeable pour la région, puisqu'il est distribué quotidiennement, 33 millions de francs, soit 3 milliards 300 millions de centimes ».

4. Cousinades 2022



Ci-après, retranscription de la vidéo institutionnelle (2 minutes 37 secondes) :

Depuis cinq ans, les organismes de protection sociale d'Occitanie innovent et construisent ensemble au service de leur public. La troisième édition des Cousinades, organisée à la Carsat Midi-Pyrénées,

avait pour thème l'innovation au service de la transformation. Focus, sur les cinq « *showrooms* » organisés par les Cousins pour partager leurs pratiques innovantes.

À la Carsat, la réalité virtuelle est expérimentée dans une approche pédagogique au service de la formation avec des expériences apprenantes plus engageantes.

À la MSA Midi-Pyrénées Sud, les conseillers en prévention des risques professionnels proposent une expérience d'immersion dans des locaux en 3D pour prévenir les risques professionnels.

À la CPAM 31, une démarche de co-construction a été lancée pour élaborer un nouveau modèle managérial en misant sur l'intelligence active.

La CAF 31 a mis en place une cellule qui expérimente de nouvelles pratiques de travail basées sur le droit à l'erreur, la remise en question continue ou encore la subsidiarité. À la MSA, le laboratoire d'innovation a organisé une session de créativité géante pour mettre le digital au service de la proximité avec ses adhérents, ainsi qu'un « hackaton » pour prototyper les idées retenues.

L'Urssaf a ouvert une plate-forme à tous les collaborateurs pour découvrir des méthodes de facilitation et de créativité, ainsi qu'un « *serious game* » pour les nouveaux collaborateurs. Les *datacenters* s'engagent pour réduire leur consommation électrique quand les usages numériques explosent. L'Urssaf a adapté sa relation de service aux nouveaux usages avec un envoi de SMS enrichis auxquels les usagers peuvent répondre, ainsi que des mini-sites web pour des publics spécifiques. iMSA a créé un assistant vocal multilingue ainsi que DRIAD, une intelligence artificielle, qui identifie les signaux faibles dans les messages des adhérents. La CAF a mis en place un pôle de contact proactif qui contribue à la lutte contre le non-recours aux droits auprès de publics cibles. La Sécurité sociale accompagne les indépendants en difficulté avec le dispositif dédié nommé Help.

Liste des ouvrages présentés



De gauche à droite : Sylvie Gobrecht, Philippe Delvit,
Armelle Touyarot, Noel Le Goff, Michel Lages

Aldrich, Winthrop Williams. *An appraisal for the Federal Social Security Act*¹².
New York, 1936.

Antonelli, Étienne. *Trente-trois ans de la Sécurité sociale en France*. Montpellier :
Reschly, 1978.

Armengaud, André. *La Sécurité sociale rénovée : élément d'une politique équitable
des revenus*. Paris : Éditions de la RPP, 1974.

Aumeran, Xavier. *Guide du contentieux de la Sécurité sociale 23/24*. Paris :
LexisNexis, 2023.

12. Une évaluation du Social Security Act de 1935, l'une des mesures du New Deal par un banquier diplomate, ambassadeur US en Grande-Bretagne 1953-1957.

- Beveridge, Sir William. *Social Insurance and Allied Services*. London: His Majesty's Stationery Office, 1942.
- Beveridge, Sir William. *Full Employment in a Free Society: a report by Lord Beveridge*. London: G. Allen and Unwin, 1944. *Beveridge, Sir William, Du travail pour tous dans une société libre*. Paris : Domat-Montchrestien, 1945.
- Blemont, Patrice. *Assurance maladie et système d'offre de soins*. Paris : Transversale ; 2007.
- Borgetto, Michel. *Droit de la Sécurité sociale*, 20^e édition. Paris : Lefebvre Dalloz, 2024.
- Comité d'histoire de la Sécurité sociale. *Un siècle de protection sociale en Europe*. Paris : 2001. Colloque.
- Comité d'histoire de la Sécurité sociale. *L'esprit de réforme dans la Sécurité sociale à travers l'Histoire*. Paris : 2005. Colloque.
- Dupeyroux, Jean-Jacques. *Sécurité sociale*, 1963.
Autres éditions présentées : 2^e 1972, 4^e 1983, 6^e 1989, 7^e 1991, 9^e 1996. Paris : Sirey.
- Dupeyroux, Jean-Jacques. *Sécurité sociale*. 4^e édition. Paris : Dalloz, 1971.
- Dossiers Pratiques Francis Lefebvre, *Réforme des retraites*. Paris : Lefebvre, 2011.
- Dupuis, Jean-Marc. *Le financement de la protection sociale*. Paris : PUF, 1994.
Coll. Que Sais-Je ?
- Galant, Henry. *Histoire politique de la Sécurité sociale française*¹³, 1945-1952.
Paris : Armand Colin, 1955.
- Grandguillot, Dominique. *L'essentiel du droit de la Sécurité sociale*, Paris : Lextenso, 2025.
Autres éditions présentées : 2024, 2023.

13. Travail emblématique d'un brillant étudiant américain, puis professeur Henry C. Galant (1918-2010), thèse de Sciences politiques soutenue à Harvard, après une recherche sur « la démocratie dans la Sécurité sociale française » sur place en France au début des années 1950, traduction rééditée par le Comité d'histoire de la Sécurité sociale pour le 60^e anniversaire de l'institution, en 2005, avec une préface de Pierre Laroque (celle de l'édition de 1955). Il fut à Paris l'un des invités de marque du 40^e anniversaire de la Sécurité sociale, en 1985.

- Joel, Marie-Eve. *La protection sociale des personnes âgées*. Paris : PUF, 2000.
Coll. Que Sais-je ?
- Kerbourc'h, Jean-Yves. *Droit de la Sécurité sociale*. 11^e édition. Paris :
Lextenso, 2024.
- Lages, Michel. *L'évolution de la gouvernance de la Sécurité sociale*. Toulouse :
Université Toulouse 1 Capitole, 2012. Thèse de doctorat.
- Lages, Michel (dir.). *La gouvernance de la protection sociale*. Toulouse, Presses
de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2014.
- Rouast, André, Durand, Paul. *Sécurité sociale*. Paris : Dalloz, 1958.
- Rustant, Maurice. *La Sécurité sociale en crise*. Paris : Chronique sociale, 1980.

Revues

- Perspectives de la Sécurité sociale*. N^o spécial de la *Revue française des affaires
sociales*, 1976.
- Quarante ans de Sécurité sociale*. N^o spécial de la *Revue française des affaires
sociales*, 1985.
- Les 50 ans de la Sécurité sociale : pourquoi une protection sociale ?* N^o spécial de
la *Revue française des affaires sociales*, 1995.
- La protection sociale face à ses défis : 70^e anniversaire de la Sécurité so-
ciale. N^o spécial de *Vie sociale*, 2015.
- Revue générale de la Sécurité sociale*.

Archives de l'Université

- Guide de l'étudiant. Année scolaire 1959-1960*.

Le 13 octobre 2025, le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Occitanie-Pyrénées-Méditerranée a réuni, avec la Carsat Midi Pyrénées, la CPAM de la Haute-Garonne et l'Université Toulouse Capitole, responsables et chercheurs dans l'amphithéâtre de la CPAM de Toulouse pour célébrer les 80 ans de la Sécurité sociale. Les interventions ont fait revivre les origines du « moment 1945 » grâce aux analyses de Marie-France Laroque, d'Albert Anouilh et de Vincent Viet, tandis que trois présidentes, Mesdames Brugidou, Barbaste et Sancerni ont rappelé les réalisations de leurs caisses et la capacité du système à s'adapter aux transformations de la société. Les évolutions des métiers, l'essor de l'informatique et les enjeux actuels liés à l'intelligence artificielle ont complété ce panorama

L'ouvrage accorde également une place particulière à une table ronde appréciée et consacrée à la création du régime andorran de Sécurité sociale, informatisé dès son origine. Près de soixante ans après, ses pionniers sont venus raconter une aventure audacieuse, rendue possible notamment grâce à des appuis français et toulousains et menée dans un contexte local réticent. Leurs témoignages restituent l'énergie, les doutes et l'inventivité de ces débuts, rappelant que l'histoire de la Sécurité sociale s'écrit aussi à travers ces expériences transfrontalières.



En scannant ce QR code, vous pourrez accéder aux *Lettres d'information* en format PDF

Éditeur : Comité régional d'histoire de la Sécurité Sociale

Occitanie-Pyrénées-Méditerranée

Directeur de la publication : Michel Lages

Mise en page : Armelle Touyarot

Photos : Nicolas Quesada (CPAM 31)

Impression : Carsat Midi-Pyrénées

N° ISSN 1967-7677

Date de parution et de dépôt légal : avril 2026